



IEL EXPLOITATION 48

Parc éolien de Lan Vraz Kergrist-Moëlou (22)

Note de suivi 2023

Suivi d'activité et de mortalité
de l'avifaune et des chiroptères

SUIVI N+2

SOMMAIRE

1 – CONTEXTE ET OBJET DU SUIVI	1
1.1 – Présentation du parc éolien de Lan Vraz	1
1.1.1 – Situation du parc éolien.....	1
1.1.2 – Caractéristiques du parc éolien	1
1.1.3 – Contexte environnemental du parc éolien	2
1.2 – Contexte réglementaire du suivi	2
1.2.1 - Arrêté du 26 août 2011	2
1.2.2 - Protocole MEDDE	3
1.2.3 – Arrêté préfectoral autorisant le parc éolien	3
1.2.4 – Modalités de suivi définies par l'étude d'impact.....	5
1.3 – Objet du présent suivi	6
2 – PROTOCOLES DE SUIVI APPLIQUES	7
2.1 – Activité de l'avifaune	7
2.2 – Activité des chiroptères.....	8
2.3 – Suivi de mortalité	9
2.3.1 - Fréquence de passage	9
2.3.2 - Horaires de passage et durée du suivi	10
2.3.3 - Surfaces et transects de prospection	10
2.3.4 - Personnes en charge du suivi	10
2.3.5 – Tests du suivi de mortalité	11
2.3.6 – Estimation de la mortalité.....	13
2.4 – Calendrier des relevés de terrain réalisés	15
3 – RESULTATS DU SUIVI.....	18
3.1 – Activité de l'avifaune	18
3.1.1 – Résultats bruts	18
3.2.2 - Analyse des données.....	22
3.2 – Activité des chiroptères.....	25
3.2.1 – Activité au sol	25
3.2.2 – Activité en altitude	35
3.3 – Comparaison des données avec celles de l'étude d'impact.....	42
3.3.1 – Objectifs de la comparaison	42
3.3.2 – Comparaison des méthodes appliquées.....	42
3.3.3 – Comparaison entre les résultats	43
3.4 – Mortalité de l'avifaune et des chiroptères	48
3.4.1 – Causes possibles de mortalité des chiroptères	48
3.4.2 – Résultats bruts	49
3.4.3 – Efficacité de l'observateur	49
3.4.4 – Evaluation de la prédatation sur le site	49
3.4.5 – Coefficient correcteur de surface	52
3.4.6 – Estimation finale de la mortalité	57
3.4.7 – Analyse des résultats	57
3.4.8 – Comparaison avec les résultats de 2022.....	57
3.4.9 – Comparaison avec d'autres sites éoliens	58
4 – CONCLUSION :	60
ANNEXES :	61

BIBLIOGRAPHIE :

◆ Site internet

http://www.thewindpower.net/statistics_countries_fr.php

<http://fee.asso.fr/>

<http://inpn.mnhn.fr/>

◆ Ouvrages / Etudes

ANDRE Y. (2004). Protocoles de suivis pour l'étude des impacts d'un parc éolien sur l'avifaune. Document LPO. 21 pages.

ARNETT, E.B. & SCHIRMACHER, M., 2009. Annual Report Prepared for the Bats and Wind Energy Cooperative and the Pennsylvania Game Conservation.

ARNETT, E.B., technical editor. (2005). Relationships between Bats and Wind Turbines in Pennsylvania and West Virginia: An Assessment of Bat Fatality Search Protocols, Patterns of Fatality and Behavioral Interactions with Wind Turbines. Final report submitted to the Bats and Wind Energy Cooperative. Bat Conservation International. Austin, Texas, USA. In NWCC, Mitigation Toolbox, Compiled by NWCC Mitigation Subgroup & Jennie Rectenwald, Consultant. May 2007.

CORNUT J. & VINCENT S. (2010). Suivi de la mortalité des chiroptères sur deux parcs de la région Rhône Alpes. Document LPO Drome, 43 p.

DULAC P. (2008). Evaluation de l'impact du parc éolien de Bouin (Vendée) sur l'avifaune et les chauves-souris. Bilan de 5 années de suivi. Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Vendée / ADEME Pays de la Loire / Conseil Régional des Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon - Nantes, 106 pages.

CHOUINARD S. & ARHURO R. (2014). Suivi de l'impact du fonctionnement du parc éolien de l'Île d'Olonne sur l'avifaune et les chiroptères. ADEV, 58 p.

HUSO M., ERCKSON W., 2013. A comment on "Novel scavenger removal trials increase wind turbine-caused avian fatality estimates". The journal of Wildlife Management, volume 72, numero 2, p 213-215.

HUSO M., 2010. An estimator of wildlife fatality from observed carcasses- Environmetric, 19 pages.

OUEST Am', 2023. Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Kergrist-Moëlou, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), pages.

IEL, 2014. Etude d'impact sur l'environnement et la santé, PROJET EOLIEN DE LAN VRAZ, Dossier d'autorisation unique pour l'exploitation d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement localisés sur la commune de Plestan, 172 pages.

ATLAM, 2020. Parc éolien de Nieul-sur-l'Autise (85), Note de suivi environnemental 2019, Suivi d'activité et de mortalité de l'avifaune et des chiroptères, 61 pages.

ATLAM, 2020. Parc éolien de Nieul-sur-l'Autise (85), Suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères suite à l'application d'une régulation, 37 pages.

Gaultier, S.P., Marx, G., & Roux, D., 2019. Éoliennes et biodiversité : synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer. Office national de la chasse et de la faune sauvage / LPO. 120p. https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/lpo_oncfs_2019.pdf.

CERA Environnement. Parc éolien de Vairé Mulinière – La Voie Lambert (85), Suivi de la mortalité avifaune et chiroptère, Année 2019 – 2020, 41 pages.

EN VOL Environnement. Suivi écologique 2020 du parc éolien de Leury (02) : Rapport final - Octobre 2020, 85 pages.

Suivi environnemental post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lamballe II, commune de Ploumagoar (Côtes-d'Armor 22), OUEST Am', 2022, 54 pages.

Suivis environnementaux post-implantation en 2022, Parc éolien de Ids-Saint-Roch (18), Suivi de l'activité des chauves-souris, Suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris, EXEN, 2023, 83 pages.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL, Suivi de mortalité et d'activité avifaune et chiroptères, Parc Eolien de Lazenay (18), Rapport de l'année 2022, Evinerude, 2023, 96 pages.

Parc éolien du Bois de l'Arche (28), Suivi post-implantation 2022, Ecosphère, 2023, 48 pages.

Biotope, 2022. Parc éolien du Bois du Frou, commune de Toury (28). Suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères, suivi des chiroptères au sol et suivi de l'activité des rapaces nicheurs. JP Energie Environnement. 102 p.

Suivi environnemental post-implantation 2022 ciblé sur les chauves-souris et les oiseaux, Parc éolien de Champagne Berrichonne (36), Suivi de l'activité des chauves-souris en nacelle, Suivi de l'activité des oiseaux nicheurs, Suivi de la mortalité des chauves-souris et des oiseaux, EXEN, 2023, 106 pages.

Suivi Environnemental ICPE, PARC ÉOLIEN DE PIÈCE DE VIGNES COMMUNE DE LINIEZ (36), SUIVI DE L'ANNÉE 12 D'EXPLOITATION (2022), 2023, 124 pages.

Biotope, 2022, Parc éolien de Lion-en-Beauce, commune de Lion-en-Beauce (45). Suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères, suivi de l'activité des chiroptères en hauteur, suivi des habitats naturels. SAS LHI SolarWind WP Lion 2570. 110 p.

Suivi environnemental post implantation d'éoliennes du parc éolien de Sermaises, communes de Sermaises et Audeville (Centre-Val-de-Loire 45), Rapport de l'étude environnementale, 2022, 59 pages.

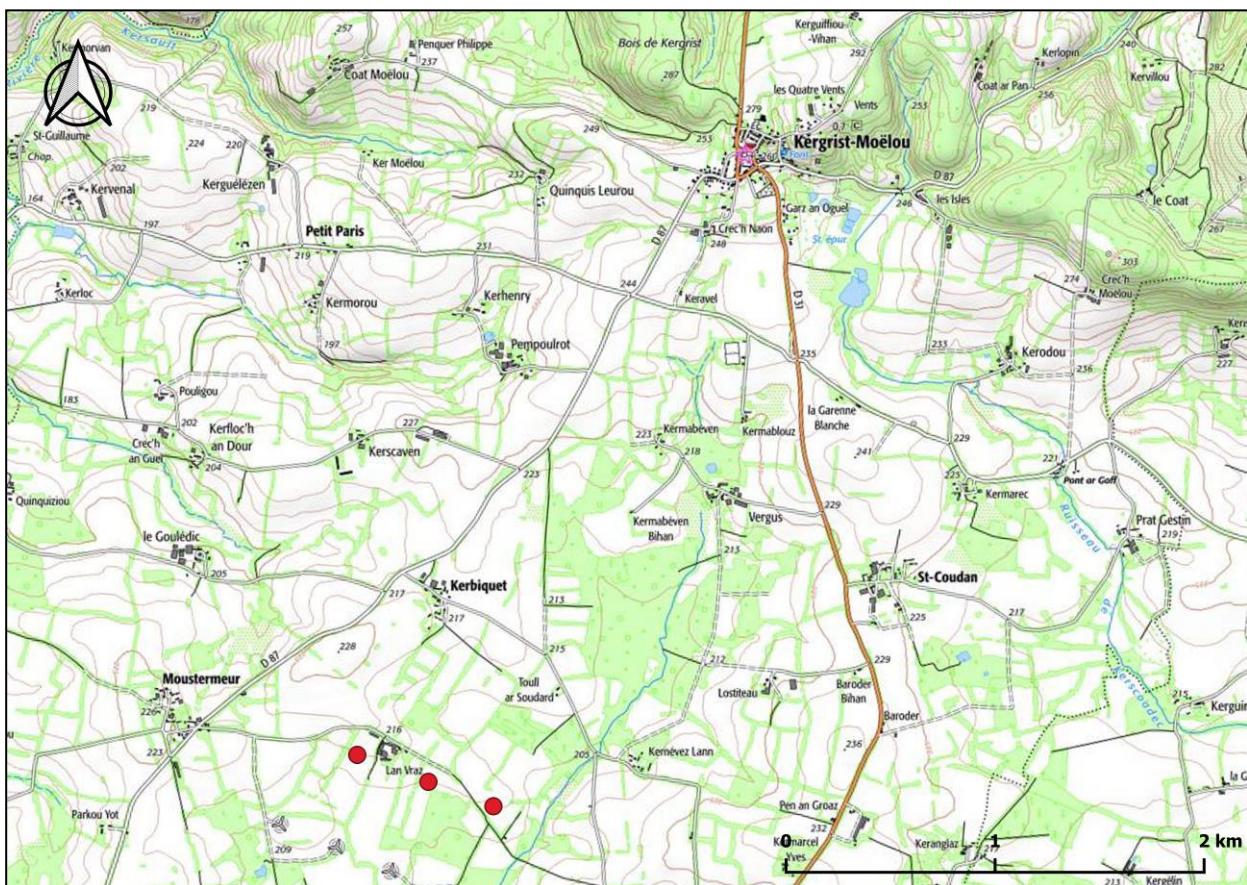
1 – CONTEXTE ET OBJET DU SUIVI

1.1 – Présentation du parc éolien de Lan Vraz

1.1.1 – Situation du parc éolien

Le parc éolien de Lan Vraz se situe au Sud de la commune de Kergrist-Moëlou, elle-même située à l'extrême Ouest du département des Côtes-d'Armor en limite avec le Finistère.

SITUATION DE LA COMMUNE DE KERGRIST-MOELOU ET DE SON PARC EOLIEN



Source : Extrait de la carte IGN – Géoportail

1.1.2 – Caractéristiques du parc éolien

Le parc éolien de Lan Vraz, autorisé par arrêté préfectoral du 24 juin 2019, a été mis en service en juillet 2021.

Celui-ci se compose de 3 éoliennes, d'une puissance de 2 200 kW chacune, soit une puissance totale de 6 600 kW. Chaque éolienne a une hauteur de mât compris de 100 m avec un diamètre du rotor de 100 m. Le sommet des pales culmine à 150 m.

1.1.3 – Contexte environnemental du parc éolien

Il est à noter que le contexte environnemental n'a pas évolué entre 2022 et 2023 (cf. Note de Suivi 2022).

1.2 – Contexte réglementaire du suivi

1.2.1 - Arrêté du 26 août 2011

Depuis janvier 2012, les parcs éoliens doivent faire l'objet d'une étude de suivi, en référence à l'article 12 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette étude de suivi doit permettre d'évaluer la mortalité produite par les parcs : "Au moins une fois au cours des trois premières années de fonctionnement de l'installation puis une fois tous les dix ans, l'exploitant met en place un suivi environnemental permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs. Lorsqu'un protocole de suivi environnemental est reconnu par le ministre chargé des installations classées, le suivi mis en place par l'exploitant est conforme à ce protocole. Ce suivi est tenu à disposition de l'inspection des installations classées."

En effet, l'installation de parcs éoliens peut potentiellement conduire à impacter les oiseaux et les chiroptères, ceci de plusieurs façons :

- Dérangement en phase de chantier, qui peut potentiellement engendrer une perte d'habitat.
- Création d'un potentiel effet barrière par la ligne d'éoliennes, faisant obstacle au passage des oiseaux (André, 2005)
- Collisions : de potentiels cas de mortalité chez les oiseaux et les chauves-souris, dus à des collisions avec des éoliennes. Plusieurs cas sont recensés un peu partout en Europe et en Amérique.

Les études réalisées en France, depuis 2004 (parc éolien de Bouin 85) ou à l'étranger indiquent un effet des éoliennes sur la mortalité des oiseaux et des chiroptères ; cependant, des variations importantes sont constatées selon les parcs et leur contexte biotique et abiotique plus ou moins proche. Les chiroptères apparaissent comme le taxon le plus impacté, l'espèce la plus touchée étant la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

D'après une étude récente, établie par la LPO (Analyse des études de suivis de mortalités réalisées en France de 1997 à 2015), portant sur les impacts des parcs éoliens français sur l'avifaune, il ressort que 81 % des cadavres retrouvés appartiennent à des espèces protégées, ou présentant une préoccupation majeure quant à leur état de conservation. Les rapaces diurnes (Faucon crécerelle et crécerellette, Milans noir et royal, Busard cendré, Buse variable, etc.) sont les premières victimes des éoliennes au regard de leurs effectifs de population, d'autant que dans la majorité des cas, ce sont des individus nicheurs en France qui sont impactés.

C'est dans ce contexte que le groupe IEL a mandaté le bureau d'études ATLAM pour effectuer le suivi environnemental à N+2 du parc éolien de Lan Vraz.

1.2.2 - Protocole MEDDE

Un protocole de suivi environnemental applicable aux éoliennes terrestres soumises à autorisation a été validé par le MEDDE le 23 novembre 2015 puis révisé et approuvé par le MTES en 2018 (en vigueur).

Ce protocole détermine la typologie et la pression d'inventaires à réaliser, pour le suivi de la mortalité, ainsi que pour le suivi d'activité en hauteur des chiroptères, tel que présenté dans le tableau suivant :

semaine n°	1 à 19	20 à 30	31 à 43	44 à 52
Le suivi de mortalité doit être réalisé ...	Si enjeux avifaunistiques ou risque d'impact sur les chiroptères spécifiques*	Dans tous les cas*		Si enjeux avifaunistiques ou risque d'impact sur les chiroptères*
Suivi d'activité en hauteur des chiroptères	Si enjeux sur les chiroptères	Si pas de suivi en hauteur dans l'étude d'impact	Dans tous les cas	Si enjeux sur les chiroptères

Périodes sur lesquelles doit être effectué le suivi de mortalité de l'avifaune et le suivi d'activité des chiroptères en hauteur en fonction des enjeux (Source : Protocole de suivi environnemental éoliens terrestres, Révision 2018).

Suivant le tableau ci-dessus et en fonction des données issues de l'étude d'impact, le suivi de la mortalité des chiroptères doit commencer à minima semaine 20 et le suivi d'activité en hauteur des chiroptères à minima semaine 31, un suivi en hauteur ayant été réalisé dans le cadre de l'étude d'impact.

1.2.3 – Arrêté préfectoral autorisant le parc éolien

Le parc éolien a été autorisé par arrêté préfectoral des Côtes d'Armor du 24 juin 2019. L'autorisation unique tenait lieu :

- D'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du Code de l'Environnement
- De permis de construire au titre de l'article L.421-1 du Code de l'Urbanisme
- D'approbation de projet d'ouvrage électrique privé au titre de l'article L.323-11 et R.323-40 du Code de l'Energie

L'article II-6 de l'arrêté définit les mesures d'"Auto-surveillance" dont, les mesures de suivis environnementaux.

- **Suivi d'activité des chiroptères**

Afin d'évaluer l'impact réel des éoliennes sur les populations de chiroptères, une évaluation de la fréquentation des abords du parc éolien sera réalisée, dès la première année de fonctionnement du parc pendant les trois premières années puis tous les 10 ans, en respectant les dispositions du protocole ministériel en vigueur à la date de réalisation.

- **Suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères**

Dès la première année de fonctionnement du parc pendant les trois premières années puis tous les 10 ans, une évaluation de l'impact réel des éoliennes est réalisé. Le protocole de suivi mis en place par l'exploitant est conforme au protocole de suivi environnemental présenté dans l'étude d'impact et à minima à celui reconnu par le ministre chargé des installations classées.

- **Rapport de suivi**

Le bilan de ces suivis sera produit sous la forme d'un rapport conclusif de l'impact des éoliennes sur les chiroptères et l'avifaune. Il précisera, si des impacts significatifs étaient constatés, les propositions d'actions supplémentaires à mettre en œuvre, adaptation du plan de bridage notamment. En outre, l'exploitant pourra proposer un allègement du plan de bridage compatible avec les enjeux de protection des populations de chiroptères, conformément à l'article R181-45 du code de l'environnement.

Ce rapport sera transmis au format informatique au service des installations classées au plus tard trois mois après sa validation par l'exploitant.

Si ces suivis révèlent que les impacts des éoliennes relèvent d'une situation justifiant l'octroi d'une dérogation à la protection stricte des espèces, l'exploitant devra constituer une telle demande.

Cet arrêté ajoute des mesures plus fortes que le protocole MEDDE, en effet la recherche de mortalité doit avoir lieu sur toute la période d'activité de l'avifaune et des chiroptères, soit 1 campagne de passage (4 sorties) pendant la période hivernale (individus hivernantes chez les oiseaux) et d'avril à octobre.

De plus, un suivi de l'activité de l'avifaune et des chiroptères, doit être réalisé sur la période d'activité des chiroptères, soit d'avril à octobre et un passage en hiver pour les hivernants chez les oiseaux. Par ailleurs, le suivi doit être réalisé en altitude, et au sol.

1.2.4 – Modalités de suivi définies par l'étude d'impact

Les mesures proposées dans le cadre de l'étude d'impact sont les suivantes :

- Suivi de la mortalité de l'avifaune :
 - Réalisation d'une série de 4 passages par éolienne, à 3 jours d'intervalle, sur la période mai/juin (Reproduction)
 - Réalisation d'une série de 4 passages par éolienne, à 3 jours d'intervalle, sur la période mars/avril (Migration prénuptiale)
 - Réalisation d'une série de 4 passages par éolienne, à 3 jours d'intervalle, sur la période mi-août/septembre/octobre (Migration postnuptiale)
 - Réalisation d'une série de 4 passages par éolienne, à 3 jours d'intervalle, sur la période décembre/janvier (Hivernage)
- Suivi de la mortalité des chiroptères :
 - Réalisation d'une série de 4 passages par éolienne, à 3 jours d'intervalle, en avril (Sortie d'hibernation / migration prénuptiale)
 - Réalisation d'une série de 4 passages par éolienne, à 3 jours d'intervalle, en mai (Migration prénuptiale / implantation des colonies)
 - Réalisation d'une série de 4 passages par éolienne, à 3 jours d'intervalle, en juin (Mise bas et élevage des jeunes)
 - Réalisation d'une série de 4 passages par éolienne, à 3 jours d'intervalle, sur la période août/septembre (Dispersion des colonies / migrations postnuptiale)

1.3 – Objet du présent suivi

Dans le respect des dispositions réglementaires et arrêtés, le suivi réalisé sur l'année 2022 comprend :

- Un suivi de mortalité de l'avifaune suivant les recommandations du protocole du MEDDE, comme préconisé dans l'arrêté préfectoral (soit 24 passages entre les mois d'avril et octobre, à raison de 4 passages par mois, espacés de 3 jours maximum. En complément, 4 passages ont été réalisés en janvier).
- Un suivi de mortalité des chiroptères suivant le protocole du MEDDE et les préconisations de l'étude d'impact, comme préconisé dans l'arrêté préfectoral (soit 24 passages entre les mois d'avril et octobre, à raison de 4 passages par mois, espacés de 3 jours maximum).
- Un suivi de l'activité de l'avifaune durant les périodes de fortes sensibilités mises en avant à l'étude d'impact et conforme au protocole MEDDE (soit 1 passage en avril, en octobre, en janvier et 2 passages en mai et juin-juillet).
- Un suivi de l'activité des chiroptères en hauteur (données d'enregistrement fournies par le bureau d'études OUEST AM') et au sol, conforme au protocole MEDDE, comme préconisé dans l'arrêté préfectoral (soit un enregistrement continu d'avril à octobre en hauteur, 2 passages entre avril et mai, 2 passages en été, 3 passages en septembre et octobre et la pose d'un enregistreur continu au sol).
- Des cartographies détaillées de l'ensemble de ces éléments.
- L'estimation de la mortalité (suivi mortalité avifaune et chiroptères) avec extrapolation des données récoltées selon des indices normalisés (formules de Erickson, Jones et Huso, coefficients correcteurs de prédation et d'observation).
- Une analyse des données.

2 – PROTOCOLES DE SUIVI APPLIQUES

2.1 – Activité de l'avifaune

Comme précisé dans le protocole du suivi des parcs éoliens terrestres, une analyse croisée entre les données liées à la mortalité et les résultats de l'éventuel suivi des comportements d'oiseaux doit être fait, si ce suivi comportemental est évoqué dans l'Etude d'Impact ou dans l'Arrêté préfectoral.

Pour le parc de Lan-Vraz, l'étude d'impact fait mention de la nécessité d'un suivi avifaune. Celui-ci doit être réalisé durant les périodes à enjeux pour ce taxon, déterminées à l'étude d'impact, soit :

- 1 passage en mai (printemps) :
- 1 passage en juin (fin de printemps / début d'été)

En complément, il a été décidé, afin d'obtenir une analyse la plus complète que possible sur les effets du parc, d'effectuer des relevés sur plusieurs périodes complémentaires, soit :

- 1 passage en avril (migration prénuptiale)
- 1 passage complémentaire en mai
- 1 passage complémentaire en juin-juillet
- 1 passage en octobre
- 1 passage en janvier (espèces hivernantes).

Les inventaires de l'avifaune ont été réalisés dans un périmètre allant jusqu'à 300m (maximum) autour des éoliennes. Les protocoles d'inventaires se sont basés sur la méthode des Indices Ponctuels d'Abondances (IPA), qui consiste à réaliser plusieurs points d'écoute et d'observation répartis sur l'ensemble du périmètre établi. Les données recueillies de manière aléatoire durant les suivis de mortalité ont également été prises en compte. Les inventaires ont également eu pour but de déterminer le nombre et l'activité de chaque espèce ainsi que l'utilisation qu'elles font du site. Les indices de présence ont également été pris en considération, notamment pour les espèces plus discrètes (plumes, aires fraîchement occupées, pelotes de rejet). Pour les oiseaux nocturnes, des points d'écoute ont été réalisés de nuit, en parallèle de l'inventaire chiroptères, aux abords des zones potentiellement favorables (haies, boisements, ...).

Le statut de présence des individus observés a été déterminé en fonction de leur activité et de la qualité du milieu pour l'espèce, suivant les catégories suivantes :

Ali : l'oiseau s'alimente sur le site sans que sa nidification soit attestée ou possible.

P : l'oiseau est posé sans manifester de comportement particulier.

V : l'oiseau est observé en transit sur le site, sans s'y arrêter.

M : l'oiseau est en migration.

NPO : Nidification possible : observation d'un mâle chanteur en période de reproduction, ou présence d'un individu dans un habitat favorable pour nicher.

NPR : Nidification probable : observation d'un couple dans un milieu favorable pour nicher, parades nuptiales, comportement territorial marqué, présence de plaques incubatrices, etc.

NC : Nidification certaine : présence d'adultes en train de nourrir, jeunes fraîchement éclos ou envolés, etc.

2.2 – Activité des chiroptères

Le suivi de l'activité des chiroptères avait pour objectif d'estimer l'impact des éoliennes sur les espèces présentes sur le site. Il a porté sur les principales périodes d'activité des chauves-souris, soit sur une période allant du printemps à l'automne.

A ce titre, les mœurs nocturnes et la grande discréetion des chauves-souris en journée, impliquent la réalisation d'inventaires en période nocturne et l'emploi d'un matériel adapté, permettant de détecter et identifier les espèces à partir des émissions acoustiques produites, grâce auxquelles elles communiquent, chassent et se déplacent.

En conséquence le suivi de l'activité des chiroptères a fait l'objet de :

- **Un suivi au sol en 9 passages :**

- 2 soirées entre avril et mai (Dispersion et regroupement des femelles sédentaires. Départs des espèces migratrices hivernantes)
- 2 soirées en été (Mise bas et élevage des jeunes pour les espèces sédentaires)
- 3 soirées en septembre et octobre (Dispersion puis regroupements automnaux des espèces sédentaires. Arrivées des espèces migratrices hivernantes)
- Pose d'un enregistreur automatique au sol (selon le protocole de l'étude d'impact)

Les enregistrements ont ensuite été analysés par le logiciel Sonochiro© de manière automatisée, et vérifiés par échantillonnage de manière manuelle grâce au logiciel Batsound.

- **Un suivi en nacelle**, permettant d'évaluer l'activité des espèces de haut vol en altitude et ainsi vérifier (ou optimiser) les paramètres de régulation mis en place par IEL Exploitation 48 et réalisé par le bureau d'étude QUEST'AM. Ainsi, une large session d'enregistrements a été réalisée en continu (chaque nuit), du X au X, ½ heure avant le coucher du soleil jusqu'à ½ heure après le lever du soleil, à partir d'enregistreurs placés sur un mât d'éolienne. Les fichiers ont été décompressés et analysés avec les logiciels du système Batcorder, BCAdmin 4®. Une vérification manuelle doit alors être faite à l'aide de logiciels de visualisation des sonagrammes tels que Batsound®, Kaleidoscope® ou bcAnalyze3® light. Cette seconde détermination des espèces permet d'éliminer les éventuelles erreurs du logiciel. Elle est fondée sur les connaissances actuelles (Barataud M. 2015 – Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe, identification des espèces, études de leurs habitats et comportements de chasse. 3e éd. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344p.).

LOCALISATION DES RELEVES DE SUIVI



2.3 – Suivi de mortalité

Le suivi de mortalité permet de vérifier que les populations d'oiseaux et de chauves-souris, présentes au niveau de chaque éolienne, ne sont pas affectées de manière significative par le fonctionnement des aérogénérateurs et si le bridage mis en place est efficace.

2.3.1 - Fréquence de passage

Comme précisé dans le protocole MEDDE : "Le suivi de mortalité des oiseaux et chiroptères sera constitué au minimum de 20 prospections, en fonction des risques identifiés dans l'étude d'impact, de la bibliographie et de la connaissance du site. A ce titre, il est rappelé que la période de mi-août à fin octobre qui correspond à la période de migration postnuptiale pour l'avifaune et de transits automnaux des chiroptères est considérée comme à cibler en priorité. La période de mai à mi-juillet présente également un intérêt particulier pour les espèces d'oiseaux nicheurs sur le secteur considéré, ainsi que pour les chauves-souris en période de mise-bas".

Le suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères étant prévu globalement selon le même protocole et aux mêmes dates, au total, 24 passages doivent être réalisés entre les mois d'avril et octobre, à raison de 4 passages par mois, espacés de 3 jours maximum.

En complément, 4 passages ont été réalisés en période hivernale pour un suivi de mortalité de l'avifaune sur un cycle biologique complet.

2.3.2 - Horaires de passage et durée du suivi

Les suivis sont réalisés au tout début de matinée pour limiter les risques de prédatation et donc de disparition des cadavres. Ils débutent environ ½ heure (par beau temps) à 1 heure (temps couvert) après le lever du soleil pour une meilleure visibilité durant les relevés. La durée de relevé est comprise entre 30 et 45 minutes par éolienne, bien que l'évolution des cultures, au cours des mois, rende les relevés plus chronophages.

2.3.3 - Surfaces et transects de prospection

Le protocole indique que la surface à prospecter doit correspondre à un carré de 100 m de côté (ou deux fois la longueur des pales pour les éoliennes présentant des pales de longueur supérieure à 50 m) ou un cercle de rayon égal à la longueur des pales, avec un minimum de 50 m (soit 50 mètres dans le cas présent). Dans ce contexte, la prospection a porté sur un carré de 100 m de côté autour de chaque éolienne.

Pour prospecter l'ensemble de la surface, les transects ont varié entre 5 et 10 m selon la hauteur de végétation.

Les surfaces prospectées ont fait l'objet d'une typologie préalable des secteurs homogènes de végétation et d'une cartographie des habitats selon la typologie Corine Land Cover ou Eunis. L'évolution de la végétation a alors été prise en compte tout au long du suivi et intégrée aux calculs de mortalité.

Seules les surfaces à ciel ouvert et praticables ont été prospectées dans les zones en forêt ou à végétation dense. Le reste de la surface échantillon a fait l'objet d'une correction proportionnelle, par coefficient surfacique.

La découverte d'un cadavre d'oiseau ou de chauve-souris par l'exploitant ou par un de ses sous-contractants doit faire l'objet d'une fiche détaillée permettant la saisie standardisée de l'espèce et des conditions de mortalité.

2.3.4 - Personnes en charge du suivi

Les relevés ont été réalisés par 2 personnes attitrées, pour une meilleure homogénéité dans les recherches, soit dans le cas présent :

- Benjamin RABAUD écologue au bureau d'études ATLAM : responsable du suivi ;
- Claire BLANDIN, technicienne environnement au bureau d'études ATLAM : personne intervenant en complément pour les tests sur l'efficacité des relevés (détail du test dans le chapitre suivant).

2.3.5 – Tests du suivi de mortalité

Lors du suivi de mortalité sur le parc éolien, tous les cadavres ne peuvent pas être détectés. Il est donc nécessaire de réaliser une estimation de la mortalité en prenant en compte divers paramètres qui influencent les relevés.

◆ Efficacité de l'observateur :

L'efficacité de l'observateur, ou taux de détection, varie selon les conditions d'observations et de l'observateur lui-même, notamment de ses facultés à repérer les cadavres.

L'efficacité de l'observateur est évaluée à l'aide d'un test, réalisé au moins à 2 reprises sur les différentes entités végétales. Ce test consiste à déterminer le taux de détection de l'observateur à partir d'un nombre connu de leurres (entre 15 et 20 leurres par parc) déposés aléatoirement, (par une autre personne que l'observateur), sur chaque surface de prospection, et sur chaque classe de végétation (absente, rase, moyenne et haute), en amont des recherches d'individus morts.

L'autre personne réalise ses recherches (leurres et individus morts). Le nombre de leurres retrouvés permet d'établir un taux d'efficacité en fonction de chaque typologie de milieu. Les recherches se font en parallèle des relevés de mortalité habituels, pour ainsi être exercées dans les mêmes conditions.

L'efficacité moyenne de l'observateur est calculée en réalisant une moyenne pondérée par la surface de chaque classe de visibilité (hauteur de la végétation) et le coefficient correcteur est à appliquer dans l'analyse (estimation de la mortalité selon les formules de Huso, Jones, Erickson).

◆ Taux de prédation :

Le taux de prédation renseigne sur la durée de persistance d'un cadavre une fois au sol. Ce facteur prédation est principalement dû aux diverses espèces de charognards ou nécrophages (mammifères, insectes, limaces, oiseaux, ...), présentes sur ou à proximité du site suivi.

Le protocole indique que les personnes en charge du suivi doivent réaliser au moins 2 tests de prédation / tests de persistance des cadavres à des périodes distinctes, 3 tests ont été réalisés lors de ce suivi.

Ce test consiste à disposer des appâts (poussins ou souris congelés : nourriture pour reptiles en animalerie), pour déterminer le coefficient de prédation à appliquer dans l'analyse (Taux de persistance).

Ainsi, 4 cadavres par test ont été déposés suivant une distance croissante, au sein des différentes végétations, autour de chaque éolienne. Les cadavres ont été déposés en fin de journée, et le premier relevé a été fait le lendemain matin au lever du jour.

La présence ou l'absence des cadavres a ensuite été vérifiée lors de 2 passages par semaine pendant 2 semaines, soit au total 5 passages par test. Le taux de prédation a ainsi été défini en fonction du nombre d'individus retrouvés par éolienne.

◆ Proportion entre surface théorique à inventorier et surface réellement prospectée :

La proportion entre la surface théorique à inventorier et la surface réellement prospectée, varie selon la stratification et la densité végétale (ex : une haie ou un bois dense ne pourra pas être prospecté de manière efficace, ces surfaces non prospectées sont donc à prendre en compte dans les estimations de mortalité). La surface à prospector dans le rayon défini peut, selon les caractéristiques biotiques (hauteur et densité de la végétation) ou abiotiques (topographie dans des régions vallonnées) du site, être différente de la surface réellement prospectée.

Cette surface prospectée peut également varier selon les saisons : c'est notamment le cas des parcelles cultivées, sur lesquelles les cultures (colza, blé ou maïs) peuvent rapidement devenir difficile à prospector lorsque la taille et la densité des cultures deviennent importantes. A titre d'exemple, au niveau du parc éolien de Bouin (Dulac, 2008) situé sur un polder agricole, il a été constaté que, selon les saisons, les cultures empêchaient une prospection complète. Ainsi aux périodes les plus défavorables, seulement 5% de la surface totale a été prospectée durant l'étude, et il a été estimé que jusqu'à 67% des oiseaux en moyenne et jusqu'à 37% des chauves-souris en moyenne n'avaient pas été trouvés lors de prospections incomplètes.

Dans ce contexte, les méthodes de calcul de la mortalité ont toutes intégré un coefficient correcteur de surface **A** (coefficient global obtenu selon la moyenne calculée pour chaque saison). Ainsi, le résultat de chaque formule a été multiplié par ce coefficient correcteur de surface **A**.

Afin de se rapprocher de la surface d'échantillonnage de 1 ha, préconisée par André (2004), seuls les cercles de rayon inférieur à 56 m ont été intégrés au calcul pour que la surface considérée (surface total $\pi \times r^2$ proche de 1 ha) soit comparable aux autres études. Des cercles de 14, 28, 42 et 56 m de rayon ont ainsi été utilisés pour les calculs ; ce coefficient s'obtient par la formule suivante :

$$A = \frac{\sum_k^4 C_k / S_k}{\sum_k^4 C_k}$$

Sk : Proportion de la surface prospectée du cercle K
Ck : Nombre de cadavres retrouvés au sein du cercle K

La découverte d'un cadavre d'oiseau ou de chiroptère doit faire l'objet d'une fiche détaillée permettant la saisie standardisée de l'espèce et des conditions de mortalité constatée.

Les tests d'efficacité de l'observateur et le taux de prédation ne sont cependant pas stables. Ils peuvent, en effet, évoluer dans le temps selon plusieurs facteurs (croissance de la végétation, taux de prédation variables selon les conditions météorologiques ou les périodes).

Afin de limiter la variance des coefficients correcteurs, relative à ces paramètres, et d'être le plus homogène possible dans les résultats, il est nécessaire de réaliser les tests sur les entités présentant une stratification et une densité végétale différentes.

2.3.6 – Estimation de la mortalité

Plusieurs méthodes existent pour extrapoler les résultats des relevés de terrain et estimer la mortalité réelle d'un parc éolien. Ces différentes méthodes se basent sur une formule initiale, celle de Winkelmann, avec cependant des différences dans l'estimation du taux de persistance.

Afin de comparer chaque estimation et également avoir des éléments comparables avec d'autres parcs éoliens, l'estimation de la mortalité se base sur 3 formules habituellement utilisées : Erickson, Jones et Huso (décrites ci-dessous).

Le choix a été fait de ne pas inclure dans l'estimation de la mortalité, la formule de Winkelmann. Moins précise que les autres, elle tend nettement à la surestimation et ne prend pas certains critères développés dans les autres formules.

◆ Formule "Erickson" :

Cette formule est une dérivante de la formule de Winkelmann, avec une différence dans la prise en compte du taux de persistance qui, pour la formule d'Erickson, peut être pris en compte même dans le cas d'une très forte prédatation sur le site qui induirait un taux de persistance nul.

$$N = \frac{N_c \times I}{P_e \times E_f}$$

Nc = nombre de cadavres retrouvés (mort induite par l'éolien)
I = intervalle entre 2 relevés en nombre de jours
Pe = durée moyenne de persistance d'un cadavre en jours
Ef = taux d'efficacité de la personne en charge du relevé

◆ Formule "Jones" :

La formule de Jones (au même titre que la formule de Huso : à suivre), plus récente, présente a priori une fiabilité plus importante. Elle s'appuie sur deux principes qui influent sur le calcul :

- Le taux de mortalité est constant sur l'intervalle.
- La probabilité moyenne de disparition d'un cadavre sur l'intervalle est égale à la probabilité de disparition d'un cadavre tombé au milieu de l'intervalle de temps. Le taux de persistance (P) est alors adapté avec la formule suivante :

$$P = \exp(-0.5 \times (I/P_e))$$

Jones *et al.* introduit également la notion d'"intervalle effectif" qui considère que plus l'intervalle de temps (I) entre 2 relevés est long, plus le taux de persistance est faible.

En résumé, un cadavre découvert au bout d'un intervalle de temps (I) relativement long n'est probablement pas mort au début de cet intervalle mais plutôt dans cet intervalle effectif (\hat{I}) qui correspond à la durée au-delà de laquelle le taux de persistance est inférieur à 1%.

L'intervalle \hat{I} s'obtient donc avec la formule suivante :

$$\hat{I} = -\log(0.01) \times P_e$$

Cette variante est intégrée dans le calcul du coefficient correcteur de l'intervalle, équivalente à :

$$Cc = \frac{\text{Min}(I:\hat{I})}{I} \quad I = \text{intervalle entre 2 relevés en nombre de jours}$$

Dans le calcul, I prend la valeur minimale entre I et \hat{I}

Ainsi, en reprenant les différentes adaptations précédentes, la formule de Jones (N) correspond à :

$$N = \frac{Nc}{Ef \times P \times Cc}$$

Nc = nombre de cadavres retrouvés (mort induite par l'éolien)
P = taux de persistance des cadavres
Ef = taux d'efficacité de la personne en charge du relevé
Cc = coefficient correcteur de l'intervalle

◆ Formule "Huso" :

Très proche du protocole de Jones, Huso considère également que le taux de mortalité est constant dans l'intervalle. Il utilise toutefois une valeur plus élevée du taux de persistance. Ainsi ce taux de persistance (P) est repris par la formule suivante :

$$P = \frac{Pe \times (1 - \exp(-I/Pe))}{I} \quad I = \text{intervalle entre 2 relevés en nombre de jours}$$

Dans le calcul, I prend la valeur minimale entre I et \hat{I}

Ainsi, en reprenant les différentes adaptations précédentes, la formule de Huso (N) correspond à :

$$N = \frac{Nc}{Ef \times P \times Cc}$$

Nc = nombre de cadavres retrouvés (mort induite par l'éolien)
P = taux de persistance des cadavres
Ef = taux d'efficacité de la personne en charge du relevé
Cc = coefficient correcteur de l'intervalle

2.4 – Calendrier des relevés de terrain réalisés

DATE	PERIODE DE LA JOURNÉE	METEO	OBJECTIFS VISES
10 janvier	Après-midi	Pluie – 12°C – vent Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
12 janvier	Après-midi	Pluie – 10°C – vent Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'activité de l'avifaune • Recherche opportuniste de mortalité
13 janvier	Matin	Ensoleillée – 7°C -vent Sud/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
16 janvier	Après-midi	Ensoleillée – 6°C -vent Sud/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
19 janvier	Matin	Nuageux – 4°C – vent Sud/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
04 avril	Après-midi	Ensoleillé – 20°C – vent Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
05 avril	Matin	Nuageux – 12°C – vent Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'activité de l'avifaune • Recherche opportuniste de mortalité
07 avril	Après-midi	Ensoleillée – 10°C – vent Nord/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
10 avril	Après-midi	Ensoleillé – 15°C – vent sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
12 avril	Soir		<ul style="list-style-type: none"> • Enregistreur passif au sol (Chiroptères)
13 avril	Après-midi	Nuageux – 8°C – vent sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
02 mai	Après-midi et soir	Ensoleillée – 18°C – vent Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Début du test de prédatation • Test de l'efficacité • Enregistreur passif au sol (Chiroptères)
03 mai	Matin et soir	Ensoleillée – 18 °C – vent Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi prédatation • Suivi de l'activité de l'avifaune • Recherche opportuniste de mortalité • Transects d'écoute active nocturne (Chiroptères)
05 mai	Après-midi	Nuageux – 15 °C – vent Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Suivi prédatation
08 mai	Après-midi	Fine pluie – 16°C – vent Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Suivi prédatation
11 mai	Après-midi	Nuageux – 14°C – Vent Nord/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Fin du test de prédatation
06 juin	Après-midi	Ensoleillée – 22°C – vent Nord/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
07 juin	Soir		<ul style="list-style-type: none"> • Transects d'écoute active nocturne (Chiroptères)
09 juin	Après-midi	Pluie – 18°C – vent Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité

DATE	PERIODE DE LA JOURNÉE	METEO	OBJECTIFS VISES
12 juin	Après-midi et soir	Ensoleillée – 26°C – vent Nord/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Enregistreur passif au sol (Chiroptères)
14 juin	Après-midi	Ensoleillée – 19°C – vent Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'activité de l'avifaune • Recherche opportuniste de mortalité
15 juin	Après-midi	Ensoleillée – 26°C – vent Nord/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
04 juillet	Après-midi	Pluie – 20°C – vent Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Début du test de prédatation
05 juillet	Matin	Nuageux – 18°C – vent Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'activité de l'avifaune • Suivi prédatation • Recherche opportuniste de mortalité
06 juillet	Soir		<ul style="list-style-type: none"> • Enregistreur passif au sol (Chiroptères)
07 juillet	Après-midi	Ensoleillée – 23°C – vent Sud/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Suivi prédatation
10 juillet	Après-midi et soir	Nuageux – 21°C – vent Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Suivi prédatation • Transects d'écoute active nocturne (Chiroptères)
12 juillet	Après-midi	Nuageux – 16°C – vent Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'activité de l'avifaune • Recherche opportuniste de mortalité
13 juillet	Après-midi	Nuageux – 19°C – vent Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
22 août	Après-midi et soir	Ensoleillée – 24°C – vent faible Nord/Est	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Transects d'écoute active nocturne (Chiroptères) • Enregistreur passif au sol (Chiroptères)
25 août	Après-midi	Ensoleillée – 13°C – vent Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
28 août	Après-midi	Nuageux – 17°C – vent Nord/Oest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
31 août	Après-midi	Fine pluie – 21°C – vent Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité
03 octobre	Après-midi et soir	Ensoleillée – 17°C – vent Nord/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Début du test de prédatation • Test de l'efficacité • Transects d'écoute active nocturne (Chiroptères) • Enregistreur passif au sol (Chiroptères)
04 octobre	Après-midi		<ul style="list-style-type: none"> • Suivi prédatation • Recherche opportuniste de mortalité
06 octobre	Après-midi	Ensoleillée – 19°C – vent Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Suivi prédatation
09 octobre	Après-midi	Ensoleillée – 24°C – vent faible Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la mortalité • Suivi prédatation

DATE	PERIODE DE LA JOURNEE	METEO	OBJECTIFS VISES
10 octobre	Matin	Ensoleillée – 17°C – vent Sud/Ouest	<ul style="list-style-type: none">• Suivi de l'activité de l'avifaune• Recherche opportuniste de mortalité
12 octobre	Après-midi	Nuageux – 20°C – vent Ouest	<ul style="list-style-type: none">• Suivi de la mortalité• Fin du test de préddation• Fin du suivi

La planification de ces relevés de terrain permet de respecter l'arrêté préfectoral en termes de fréquence et de nombre de passages. De plus, le suivi réalise quasiment 40% de sorties en plus par rapport au demandes minimales du protocole MEDDE.

3 – RESULTATS DU SUIVI

3.1 – Activité de l'avifaune

3.1.1 – Résultats bruts

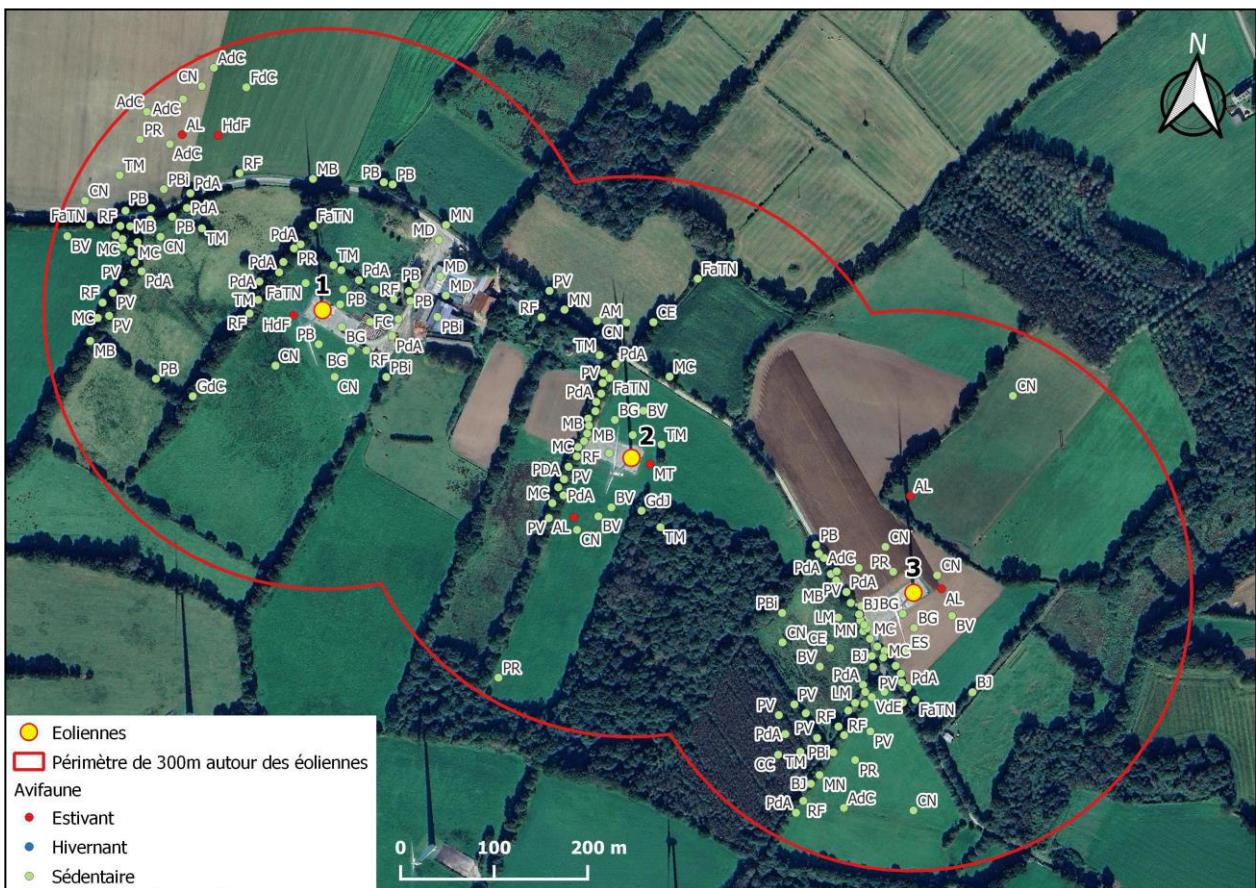
Sur le périmètre d'étude, 31 espèces ont été recensées, dont 21 sont protégées nationalement et 9 sont considérées comme patrimoniales selon leur classement sur les listes rouges nationale (septembre 2016) et régionale (juin 2015), leur statut au niveau européen et leur inscription ZNIEFF.

La plupart des espèces observées sont sédentaires et globalement communes.

Cependant, on peut noter la présence d'espèces considérées comme patrimoniales :

- L'alouette des champs, le bruant jaune, le chardonneret élégant et la linotte mélodieuse qui profitent des cultures pour nicher et s'alimenter.
- L'alouette lulu, qui utilise le site pour s'alimenter lors de sa migration.
- Le faucon crécerelle en chasse sur le site, à la recherche de passereaux ou de petits rongeurs.
- L'hirondelle de fenêtre à la recherche d'insectes sur le site.
- La mouette tridactyle, de passage sur le site lors de sa migration.
- Le verdier d'Europe qui utilise le site pour nicher et s'alimenter.

LOCALISATION DES ESPECES D'OISEAUX RELEVEES



(AdC : Alouette des champs, AL : Alouette lulu, AM : Accenteur mouchet, BG : Bergeronnette grise, BJ : Bruant jaune, BV : Buse variable, BZ : Bruant zizi, CC : Canard colvert, CE : Chardonneret élégant, CN : Corneille noire, ES : Etourneau sansonnet, FaTN : Fauvette à tête noire, FC : Faucon crécerelle, FdC : Faisan de Colchide, GdC : Geai des chênes, GdJ : Grimpereau des jardins, HdF : Hirondelle de fenêtres, LM : Linotte mélodieuse, MB : Mésange bleue, MC : Mésange charbonnière, MD : Moineau domestique, MN : Merle noir, MT : Mouette tridactyle, PB : Pie bavarde, PBi : Pigeon biset, PdA : Pinson des arbres, PR : Pigeon ramier, PV : Pouillot véloce, RF : Rougegorge familier, TM : Troglodyte mignon, VdE : Verdier d'Europe).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	CD_NOM	Annexe I Directive Oiseaux	Article 3 Arrêté Oiseaux du 29/10/09	Protection de l'espèce	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante en Bretagne	Fréquence d'observation	Statut de Présence
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	3978	/	X	Protégée	LC	LC	/	Localisée	NPO
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	3676	/	/	Chassable	NT	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	3670	X	X	Protégée	LC	LC	X	Fréquente	V
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	3941	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPR
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	4657	/	X	Protégée	VU	NT	/	Fréquente	NPR
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	4659	/	X	Protégée	LC	LC	/	Localisée	NPO
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	2623	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	V
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	1966	/	/	Chassable	LC	LC	/	Fréquente	V
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	4583	/	X	Protégée	VU	LC	/	Localisée	NPO
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	4503	/	/	Chassable	LC	LC	/	Fréquente	V
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	4516	/	/	Chassable	LC	LC	/	Localisée	Alim
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	3003	/	/	Chassable	LC	DD	/	Fréquente	Alim
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	2669	/	X	Protégée	NT	LC	/	Fréquente	Alim
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	4257	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	4466	/	/		LC	LC	/	Localisée	NPO
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpeau des jardins	3791	/	X	Protégée	LC	LC	/	Localisée	NPO
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	459478	/	X	Protégée	NT	LC	/	Localisée	V
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	889047	/	X	Protégée	VU	LC	/	Fréquente	NPO
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	4117	/	/	Chassable	LC	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	534742	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	3764	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	4525	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	3318	/	X	Protégée	VU	EN	X	Localisée	V
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	4474	/	/	Chassable	LC	LC	/	Fréquente	NPR
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	3420	/	/	Chassable	DD	DD	/	Fréquente	V

Nom scientifique	Nom vernaculaire	CD_NOM	Annexe I Directive Oiseaux	Article 3 Arrêté Oiseaux du 29/10/09	Protection de l'espèce	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante en Bretagne	Fréquence d'observation	Statut de Présence
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	3424	/	/	Chassable	LC	LC	/	Fréquente	V
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	4564	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	4280	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPR
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	4001	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	3967	/	X	Protégée	LC	LC	/	Fréquente	NPC
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	4582	/	X	Protégée	VU	LC	/	Localisée	NPO

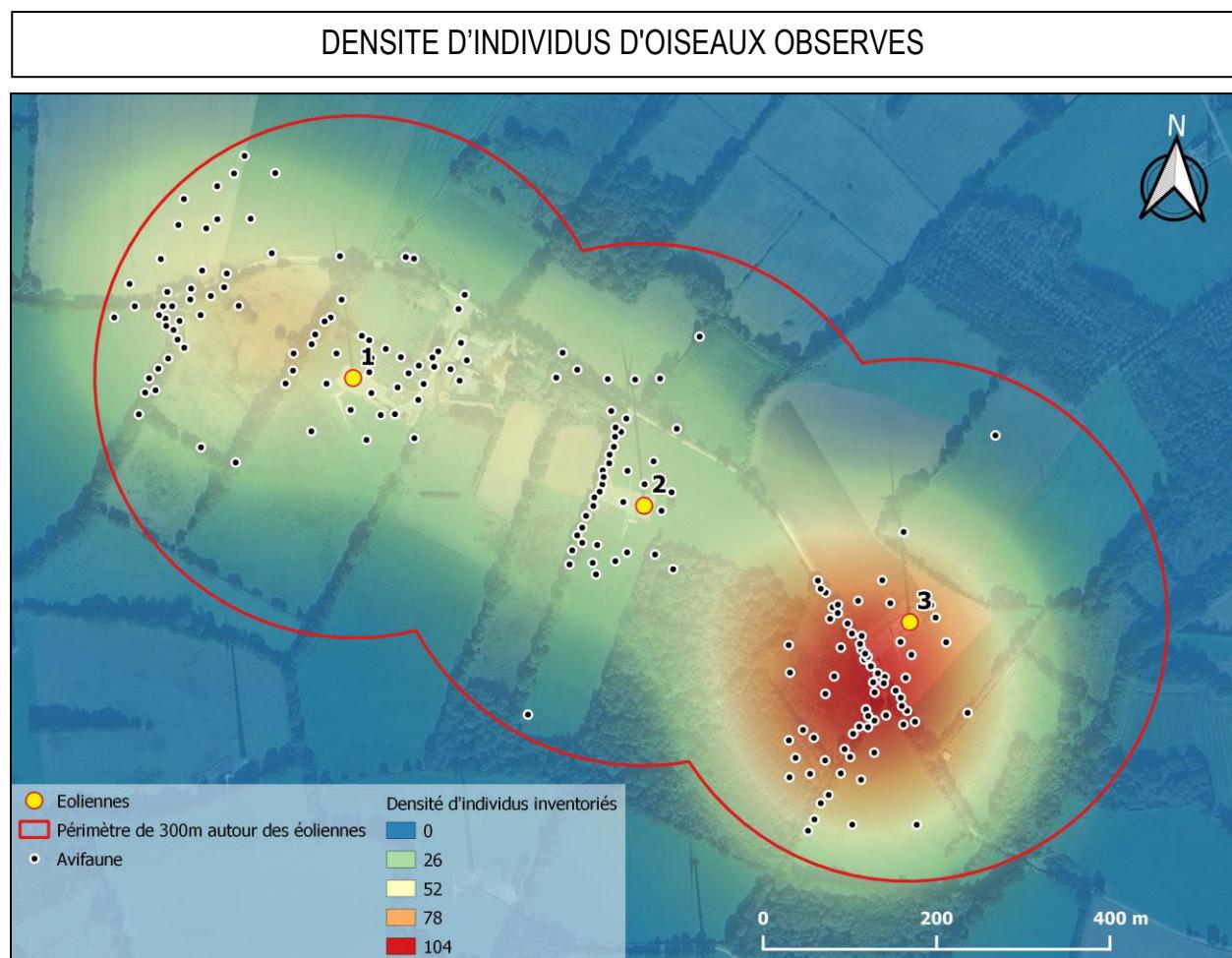
Colonnes Liste rouge France et Bretagne : CR = espèce en danger critique, EN = espèce en danger, VU = espèce vulnérable ; NT = espèce quasi-menacée, LC = espèce non menacée ; DD = Données insuffisantes.

Colonne Statut de l'observation : NC = nidification certaine ; NPR = nidification probable ; NPO = nidification possible ; Alim = Alimentation ; V = en vol. **En gras** : espèces patrimoniales.

3.2.2 - Analyse des données

Les relevés de l'avifaune ont mis en évidence une diversité spécifique moyenne lors des différentes périodes de relevés, mais qui varie en fonction des périodes de l'année. En effet, celle-ci est plus élevée, que ce soit spécifiquement ou quantitativement, au printemps et en été.

Une carte de chaleur a été utilisée pour illustrer la répartition spatiale des oiseaux sur le site d'étude. Elle est établie à partir de la position des individus ainsi que du nombre d'individus à cette dite position. Plus le nombre de points et le nombre d'individus sont importants et plus la densité estimée par la carte de chaleur est importante. Elle permet alors de mettre en avant les zones de regroupement d'espèces et, à contrario, les zones délaissées par les oiseaux. On remarque une présence plus importante des oiseaux au niveau de l'éolienne 3. Ceci peut être expliqué, a priori, par la proximité de cette éolienne avec le boisement au Sud-Est de la zone d'étude et par la présence de haies en plus grand nombre.



Les rassemblements mis en avant par la carte de densité concernent principalement les oiseaux stationnaires sur le parc. En plus de ces groupes stationnaires, plusieurs individus isolés ou en groupes ont aussi été observés en déplacement sur le parc.

DEPLACEMENTS LES PLUS FREQUENTS DE L'AVIFAUNE OBSERVES



Les déplacements des différentes espèces, partiellement observés sur le parc, sont de 2 types :

▪ Les déplacements de basse altitude :

Ceux-ci concernent principalement les passereaux qui réalisent des déplacements courts le long des haies ou entre deux zones d'alimentation. Très fréquents, ils ont lieu en dessous des pales des éoliennes.

▪ Les déplacements de moyenne altitude :

Ceux-ci concernent les oiseaux comme la corneille noire, le pigeon ramier ou le pigeon biset, se déplaçant plus longtemps entre deux sites. Ils s'effectuent au plus court, sans forcément prendre en compte les éléments du paysage (haies), ce qui induit potentiellement un passage à proximité et à hauteur des pales des éoliennes. Ce type de déplacement peut également concerter les rapaces (buse variable, faucon crécerelle) et les passereaux, qui prennent un minimum d'altitude pour chasser, afin de repérer leurs proies ou chasser les proies volantes, tout en évitant de se faire repérer. Pour eux également, les vols de chasse peuvent induire un passage à proximité et à hauteur des pales des éoliennes.

Ce sont donc les individus réalisant des déplacements de moyenne altitude qui peuvent directement être touchés par la rotation des pales des éoliennes.

Les observations ont pu mettre en évidence une adaptation certaine des individus présents, aux éoliennes. En effet, les oiseaux souhaitant se déplacer d'un point à l'autre, en ayant les éoliennes sur leur trajet, modifient quasi systématiquement leur trajectoire en la déviant pour passer entre 2 éoliennes. Des observations faites sur d'autres parcs éoliens à n+0 et n+1, tendent à démontrer que, globalement, les espèces intègrent mieux les éoliennes et le danger qu'elles peuvent représenter, au fil du temps.

A l'échelle du site, on observe :

- Des déplacements Nord/Sud et Est/Ouest réalisés de manière diffuse sur l'ensemble du site, de différentes espèces entre deux zones plus ou moins éloignées, à moyenne altitude.
- Des déplacements réalisés de manière localisée, entre deux zones herbacées proches, le long des haies ou entre 2 haies, à basse altitude (hors de portée des pales). Ces déplacements concernent principalement des passereaux ou des rapaces en chasse, et souvent à proximité des zones de cultures hautes ou de haies pour permettre notamment aux passereaux de se réfugier rapidement en cas de danger.

Cependant, certains individus ne peuvent pas éviter l'impact avec les pales des éoliennes durant leurs déplacements. C'est le cas ici d'une mouette tridactyle, qui a été retrouvée morte durant le suivi au niveau de l'éolienne E2 le 07 avril 2023 et d'un faucon crécerelle, retrouvé mort sous l'éolienne 3, également le 07 avril 2023 (cf. fiche de saisie en annexe).

3.2 – Activité des chiroptères

3.2.1 – Activité au sol

◆ Résultats

En 2023, lors du suivi au sol, 13 espèces de chiroptères ont été recensées sur l'ensemble du site d'étude. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national et patrimoniales :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	CD_NOM	Directive habitats	Protection France	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Espèce déterminante en Bretagne
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	60345	Annexes II et IV	Article 2	LC	NT	X
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	60360	Annexe IV	Article 2	NT	LC	/
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	79301	Annexes II et IV	Article 2	NT	NT	X
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	200118	Annexe IV	Article 2	LC	LC	/
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	60418	Annexes II et IV	Article 2	LC	NT	X
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	60383	Annexe IV	Article 2	LC	LC	X
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	79303	Annexe IV	Article 2	LC	LC	/
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	60490	Annexe IV	Article 2	NT	NT	/
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	60479	Annexe IV	Article 2	NT	LC	/
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	60518	Annexe IV	Article 2	LC	LC	X
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	60527	Annexe IV	Article 2	LC	LC	/
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	60295	Annexes II et IV	Article 2	LC	EN	X
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	60313	Annexes II et IV	Article 2	LC	LC	X

Colonnes Liste rouge Bretagne et France : CR = espèce en danger critique, EN = espèce en danger, VU = espèce vulnérable ; NT = espèce quasi-menacée, LC = espèce non menacée ; DD = Données insuffisantes.

La barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

L'espèce fréquente les milieux forestiers assez ouverts. Sédentaire, elle occupe toute l'année le même domaine vital. Les gîtes d'hiver peuvent être des caves voûtées, des ruines, des souterrains, des tunnels. En été, elle loge presque toujours contre le bois. Les individus restent très peu de temps dans le même gîte, allant jusqu'à en changer tous les jours.



Barbastelle d'Europe – © Jean Roulin

La sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Cette espèce anthropophile de plaine fréquente les agglomérations avec des parcs, des jardins et des prairies. Les colonies se rassemblent généralement dans les combles. Certains individus isolés (des mâles) se glissent dans les fissures des poutres ou derrière les volets. Cette espèce possède désormais un statut de conservation préoccupant sur les listes rouges nationale et régionale au regard de la chute progressive de ses populations mais fait toujours partie des espèces les plus représentées localement.



Sérotine commune – © Mnolf

Le murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)

Le murin de Bechstein est une espèce typiquement forestière qui installe sa colonie de reproduction dans un trou d'arbre. Pour hiberner, il apprécie les cavités arboricoles ou souterraines. Les forêts de feuillus matures constituent ses milieux de prédilection.



Murin de Bechstein – PNR Vosges du Nord

Le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Ce murin aux grands pieds et aux oreilles courtes est fortement lié aux milieux aquatiques (étangs, lacs, cours d'eau) où il chasse les insectes à la surface de l'eau. Il apprécie aussi la forêt où il peut chasser en lisière. Les colonies de mise-bas étant étroitement liées au réseau hydrographique et à la proximité de l'eau, on rencontre souvent l'espèce sous des ponts, dans des arbres creux et parfois dans des bâtiments situés à proximité, des milieux humides. L'espèce étant très sédentaire, les déplacements observés entre le gîte d'hiver et le gîte d'été ne dépassent guère 100 km.



Murin de Daubenton – © Clément Fourrey

Le grand murin (*Myotis myotis*)

Cette espèce grégaire et calme, gite principalement dans des combles chauds de bâtiments ou dans des milieux souterrains. Le grand murin peut s'accommoder des milieux anthropiques mais chasse principalement dans les boisements de feuillus ou aux abords. Peu de données existent sur l'évolution de ses populations dans le grand ouest de la France.



Grand murin – © L. Arthur

Le murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Les milieux occupés par ce Murin sont nombreux. En effet, on le retrouve aussi bien dans les plaines que dans les montagnes, jusqu'à la limite des arbres. Il fréquente également des zones boisées et agricoles, comme des villages et des jardins, ainsi que des forêts ou des zones humides. Cette espèce est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats.



Murin à moustaches – © G. San Martin

La pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Cette espèce, particulièrement abondante dans l'Ouest de la France, possède une large niche écologique. Elle s'accommode facilement aux milieux anthropiques (villes, bocages, plaines, ...). Elle est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats mais n'a pas un statut de conservation préoccupant sur les listes rouges nationale et régionale.



Pipistrelle de Kuhl – © L. Ancillotto

La pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Cette espèce forestière chasse préférentiellement en milieux boisés diversifiés, riches en plans d'eau, ou encore à proximité des haies et des lisières. Son domaine vital peut atteindre une vingtaine de kilomètres carrés et elle s'éloigne jusqu'à une demi-douzaine de kilomètres de son gîte. Il s'agit d'une espèce migratrice qui entreprend des déplacements saisonniers sur de très grandes distances pour rejoindre ses lieux de mise-bas ou ses gîtes d'hibernation. Ses gîtes hivernaux se situent dans les cavités arboricoles, les fissures et les décollements d'écorce mais aussi au sein des bâtiments derrière les bardages en bois et les murs creux frais. Elle hiberne en solitaire ou en petits groupes d'une douzaine, voire une cinquantaine d'individus, parfois en mixité avec les trois autres Pipistrelles.



Pipistrelle de Nathusius – © Mnolf

La pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Cette petite chauve-souris est la plus communément rencontrée et sans doute celle qui montre l'amplitude écologique la plus large. Elle se retrouve en effet depuis les milieux ruraux jusqu'au cœur de certaines grandes villes. En zone rurale, elle fréquente les villages, le bocage, les cours d'eau, les étangs et les lisières de boisements. Les colonies de reproduction sont situées dans les parties chaudes des bâtiments. L'espèce est très commune en Bretagne et uniformément répartie. Elle est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats. La chute progressive de ses populations lui confère le statut d'espèce "quasi-menacée" en France.



Pipistrelle commune – © Clément Fourrey

L'oreillard gris (*Plecotus austriacus*)

Cette espèce apprécie particulièrement les milieux forestiers, comme son cousin, l'Oreillard roux. L'Oreillard aime chasser en milieu ouvert où il capture notamment des papillons de nuit mais il chasse également en bordure de haie où il capture des proies posées dans la végétation. La reproduction de l'espèce a lieu au printemps ou en été. Les nurseries sont installées dans des fissures ou dans des bâtiments (combles, édifices religieux). Pour hiberner ou mettre bas, elle privilégie les bâtiments ou cavités. Elle est considérée comme en préoccupation mineure au niveau national.



Oreillard gris – © Andrei Sakhno

L'oreillard roux (*Plecotus auritus*)

Cette espèce fréquente principalement les boisements et vallées alluviales. Sédentaire, elle ne parcourt que quelques kilomètres entre son gîte d'hivernage et son gîte estivale. Actuellement considéré comme presque menacé au niveau régional, l'évolution des effectifs en Pays de la Loire reste inconnue à ce stade.



Oreillard roux – © L. Arthur

Le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Il s'agit du plus grand de tous les rhinolophes. Cette espèce présente une niche écologique relativement restreinte, étant strictement cavernicole l'hiver et fréquentant par exemple les combles des bâtiments l'été, constituant notamment un abri contre les précipitations et le froid. L'espèce occupe les cavités de toutes dimensions mais préfère souvent les vastes sites. Pour chasser, l'espèce affectionne les paysages bocagers ainsi que les milieux humides. Le Grand rhinolophe se nourrit d'insectes qu'il glane en vol ou à l'affût au sein des arbres. L'espèce étant sédentaire, les gîtes d'été et d'hiver sont séparés généralement de 20 à 30 km.



Grand rhinolophe – Clément Fourrey

Le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Cette petite espèce utilise les milieux souterrains naturels et artificiels pour hiberner et des milieux bâties, des combles ou des caves pour mettre bas. Ses terrains de chasse favoris sont les forêts de feuillus, les pâtures bocagères, et les vergers.



Petit rhinolophe – © Clément Fourrey

◆ Analyse des données issues des enregistrements

• Méthode d'analyse

Les enregistrements passifs se sont déroulés sur une large période (d'avril à octobre 2023) couvrant ainsi la quasi-totalité de la période d'activité des chiroptères.

Au total, ce sont 2165 données au sol (après tri des bruits parasites) qui ont été collectées et retranscrites sur le logiciel Sonochiro®.

Les données collectées en nacelle, ont été décompressées et analysées par le bureau d'études OUEST AM', à l'aide du logiciel BCAdmin 4®.

Pour le suivi au sol, ce sont un Batlogueur M® pour les parcours d'écoute nocturnes et un enregistreur passif Batlogueur A+® qui ont été utilisés. Un GSM-Batcorder a été utilisé pour collecter les données en nacelle. Un nombre conséquent de données permettant une analyse fine et efficace de l'activité des chauves-souris a donc été obtenu.

L'analyse des données collectées au sol a été réalisée par l'intermédiaire du logiciel Sonochiro® qui permet un pré-traitement sur la base d'1 contact pour 5 secondes de séquence. Une fois réalisée, les premières identifications ont été classées selon des "indices de certitude". Les enregistrements parmi lesquels ces "indices" sont les plus faibles, ou lorsqu'un doute persiste sur une espèce, sont contrôlés visuellement à l'aide du logiciel Kaleidoscope®.

Une vérification manuelle des données a été faite à l'aide des logiciels de visualisation de sonagrammes que sont Batsound®, Kaleidoscope® ou bcAnalyze3® light. Des données d'activité mesurées en secondes cumulées ont été obtenues.

- **Espèces relevées**

Au total, 13 espèces de chauves-souris ont été captées sur les enregistrements au sol. C'est un nombre assez important d'espèces. En effet le site, qui s'inscrit dans un contexte bocager, est favorable pour les chiroptères, notamment par la présence de haies, utilisées pour leur chasse et leur déplacement.

- **Analyse des données**

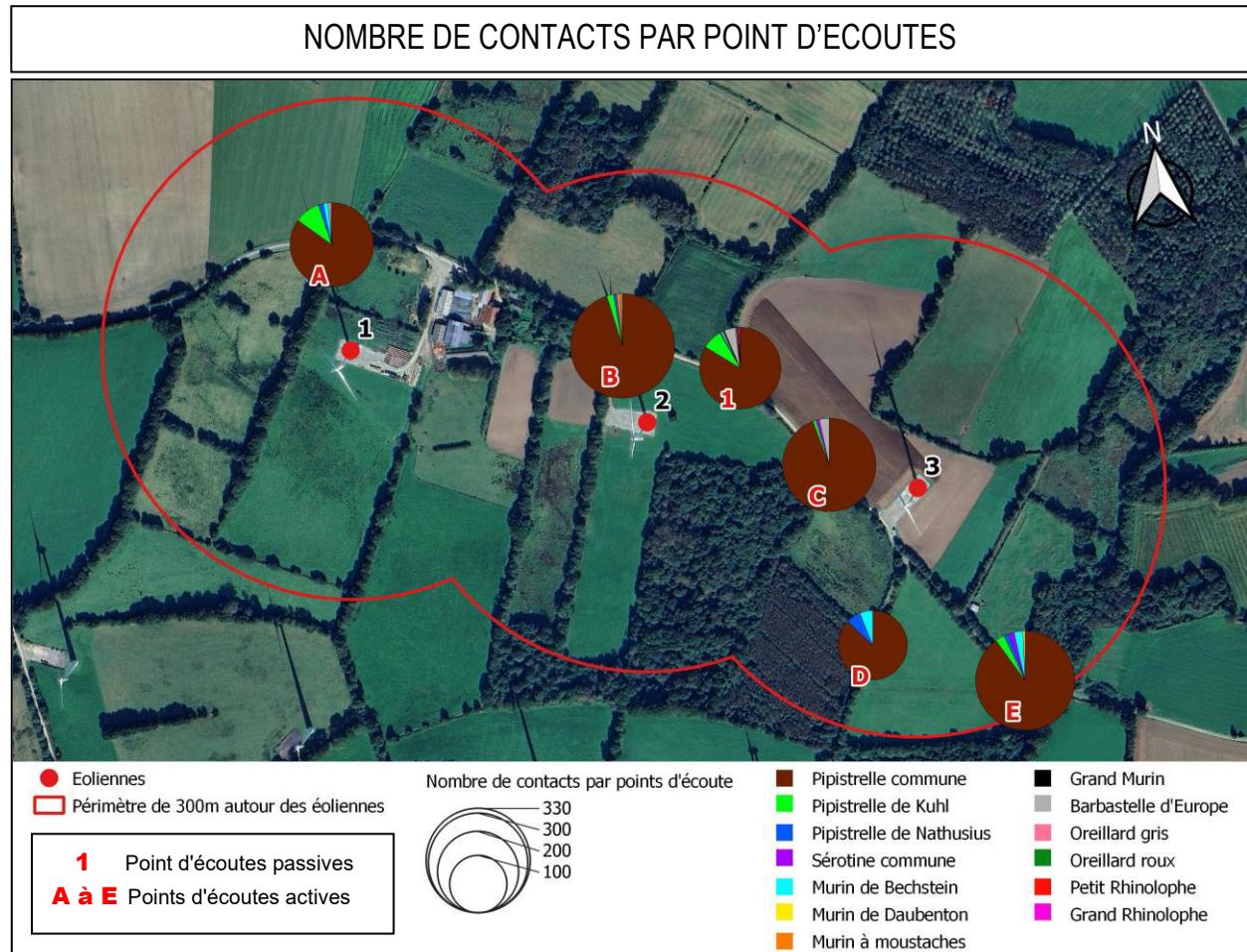
L'analyse des données au sol et du contexte environnemental du parc éolien permet de considérer que les individus présents sur la zone sont essentiellement en transit. La présence de haies en grand nombre sur la zone permet en effet une facilité de déplacement pour de nombreuses espèces de chiroptères.

En effet, la pipistrelle commune a émis la majorité des buzz (cris de capture de proie) enregistrées, quelques-uns ont été émis par la pipistrelle de Kuhl et par la pipistrelle de Natusius. Les autres espèces contactées semblent n'être qu'en transit et/ou migration

Pour les analyses suivantes, toutes les valeurs ont été rapportées à un nombre de contacts par heure et les données relatives aux pipistrelles de Kuhl/Natusius, murins indéterminés et de sérotules (groupe des sérotines/noctules) ont été enlevées.

L'enregistreur passif nous permet d'identifier le nombre d'espèces présentes sur le site d'étude alors que les points actifs permettent de montrer la distribution spatiale des individus sur la zone.

L'ordre de passage (sauf le point passif) sur les différents points a été modifié à plusieurs moments lors du suivi pour assurer une uniformité au niveau des heures de passage entre les points.



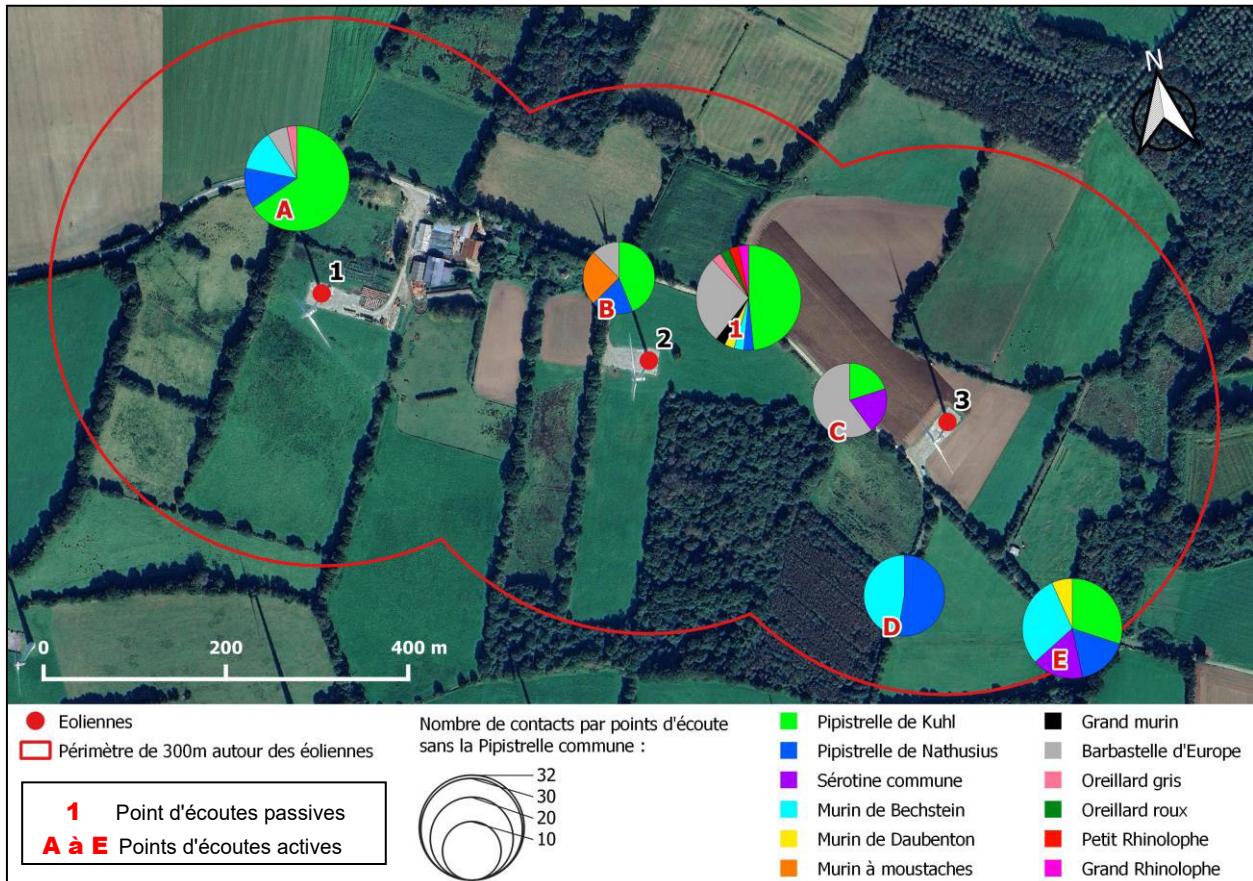
La répartition du nombre de contacts entre tous les points est relativement homogène. Malgré tout, le point d'écoute active **B** a enregistré le plus grand nombre de contacts avec 330 captures. Le point ayant le plus d'espèces enregistrées est celui du point passif **1** avec 11 espèces.

En effet, le point B se situe à un croisement de haies. Ce sont donc des zones de croisements pour les chiroptères qui suivent les haies pour se déplacer. De plus, comme l'enregistreur passif a bénéficié d'un temps d'écoute largement supérieur (1 nuit en moyenne) aux autres points d'écoutes nocturnes réalisés lors des parcours de nuit (10 minutes par points), il a pu enregistrer un nombre d'espèces plus important.

Les points **E**, **C** et **A** sont les 3 points qui arrivent ensuite en nombre de contacts, avec respectivement 298, 264 et 212 contacts. Ces 3 points se situent à proximité de zone de croisements de haies ou à proximité de boisements. De plus, un point d'eau se trouve à proximité du point E, celui-ci étant attractif pour les chiroptères, du fait de la présence importante d'insectes.

L'espèce présente en majorité sur tous les points est la **pipistrelle commune**. Les contacts de cette espèce vont donc être enlevés pour une meilleure lisibilité de la carte suivante.

NOMBRE DE CONTACTS PAR POINT D'ECOUTES
SANS LA PIPISTRELLE COMMUNE

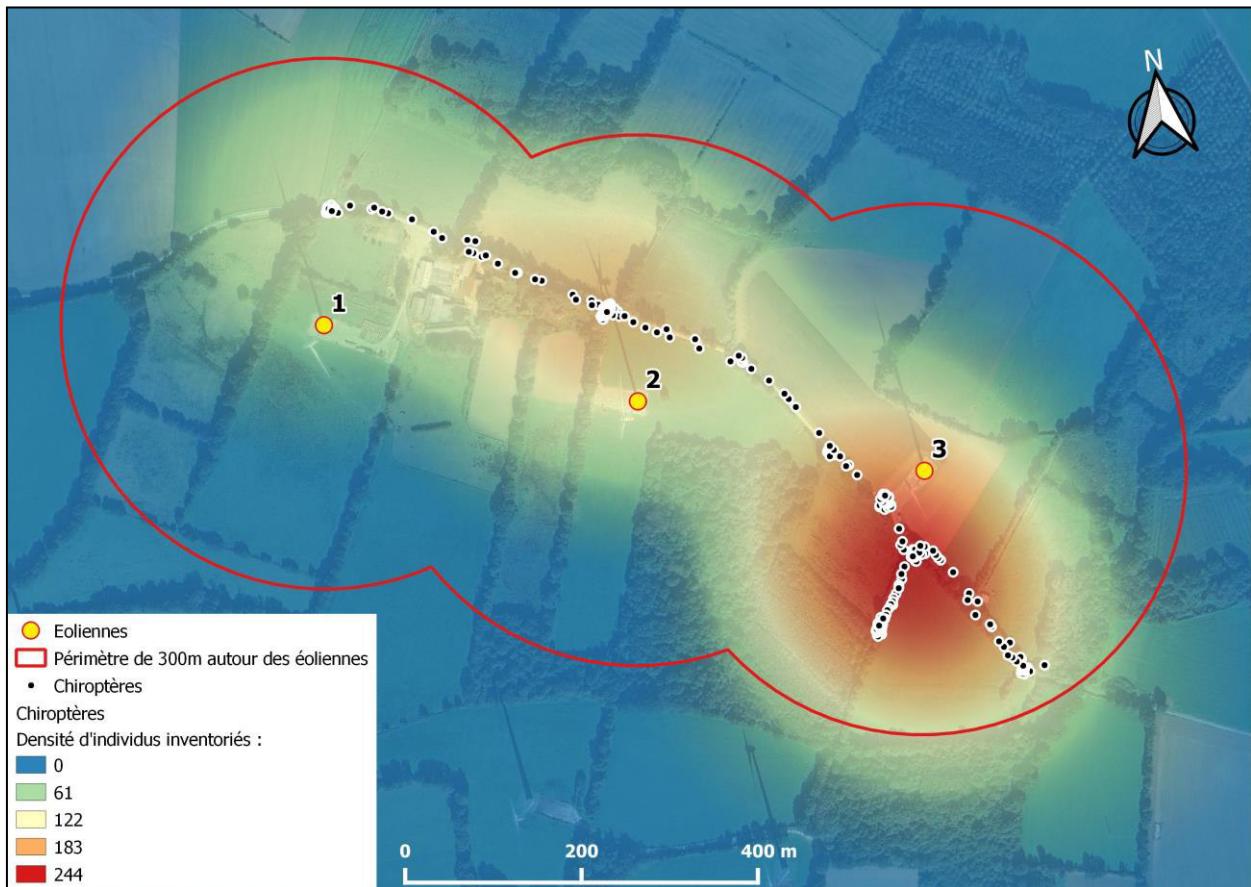


Si on enlève les données de pipistrelle commune, le point ayant le plus d'espèces est celui de l'enregistreur passif 1, avec 10 espèces. Comme évoqué précédemment, l'enregistreur passif a bénéficié d'un temps d'écoute plus important, il a pu enregistrer un plus grand nombre d'espèces.

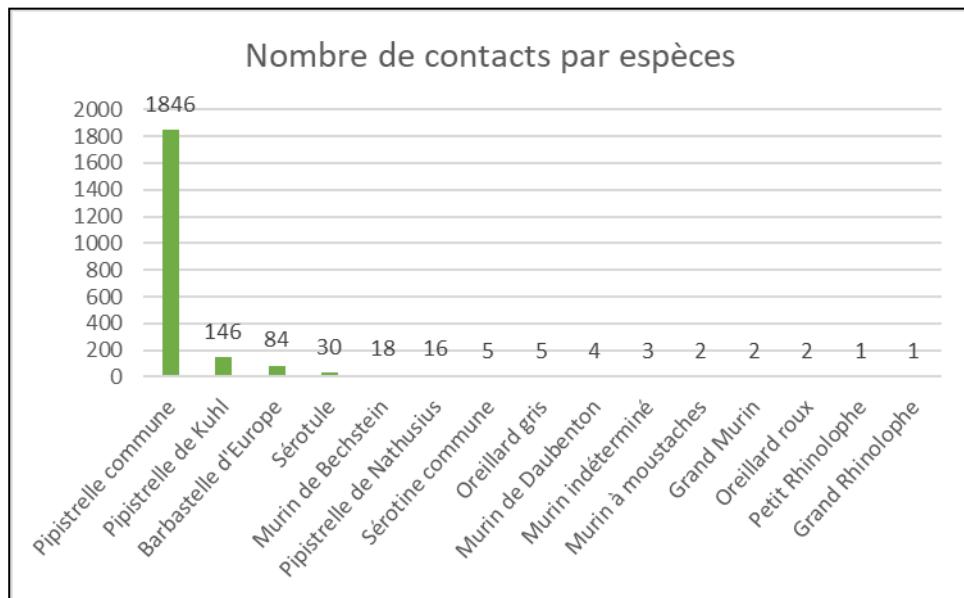
On remarque aussi une activité de la **pipistrelle de Kuhl**, de la **pipistrelle de Nathusius**, du **murin de Bechstein** et de la **barbastelle d'Europe** sur une majorité des points. Les autres espèces sont contactées plus ponctuellement.

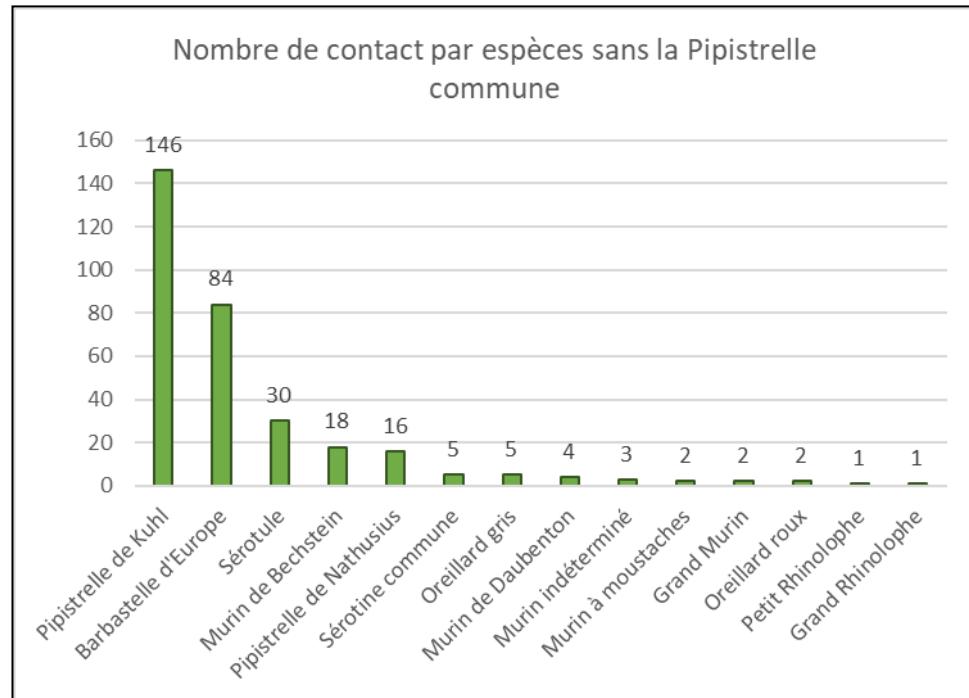
Le Batlogger M© enregistre un point gps à chaque contact. Cela nous permet d'établir une carte de chaleur à partir de la position des contacts. En effet, plus le nombre de contacts sur une zone est important, plus la densité estimée par la carte de chaleur est importante. Celle-ci nous permet de mettre en avant les zones de regroupement d'espèces et, à contrario, les zones délaissées par les chiroptères. On remarque une présence plus importante des chiroptères au niveau de l'éolienne 3. Ceci peut être expliqué a priori par la proximité de cette éolienne avec le boisement se situant au Sud-Est de la zone d'étude.

DENSITE D'INDIVIDUS DE CHIROPTERES CONTACTES



• Densité des populations





Nom vernaculaire	% de représentation de l'espèce
Pipistrelle commune	85,27%
Pipistrelle de Kuhl	6,74%
Barbastelle d'Europe	3,88%
Sérotule	1,39%
Murin de Bechstein	0,83%
Pipistrelle de Nathusius	0,74%
Sérotine commune	0,23%
Oreillard gris	0,23%
Murin de Daubenton	0,18%
Murin indéterminé	0,14%
Murin à moustaches	0,09%
Grand Murin	0,09%
Oreillard roux	0,09%
Petit Rhinolophe	0,05%
Grand Rhinolophe	0,05%

Lors du suivi au sol, comme dit précédemment, 13 espèces ont donc été inventoriées (certaines données ont été exclues en fonction d'un indice de fiabilité de la donnée trop faible).

L'analyse des données restantes met en évidence une très forte proportion de pipistrelle commune, qui représente la majorité des contacts, avec 85,27 %.

Les autres espèces viennent plus ponctuellement sur le site. Parmi ces espèces, la pipistrelle de Kuhl, la barbastelle d'Europe sont les plus représentées.

3.2.2 – Activité en altitude

◆ Résultats

Les analyses, réalisées et fournies par le bureau d'études OUEST Am', sur les données en altitude, ont été ajoutées au présent rapport et aux analyses suivantes.

Le suivi acoustique a mis en évidence la présence de 7 espèces de chiroptères. Parmi ces espèces, la pipistrelle commune est celle ayant la plus forte activité (5 035 secondes). La pipistrelle de Kuhl arrive au second rang (604 secondes) suivie par la sérotine commune (604 secondes). La pipistrelle de Natusius, la noctule de Leisler, la sérotine bicolore et la noctule commune ont une activité beaucoup plus faible que les deux principales pipistrelles avec respectivement 36, 36, 25 et 20 secondes d'activité cumulées. Les espèces recensées sont particulièrement sensibles aux éoliennes (pipistrelles et noctules). (Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM').

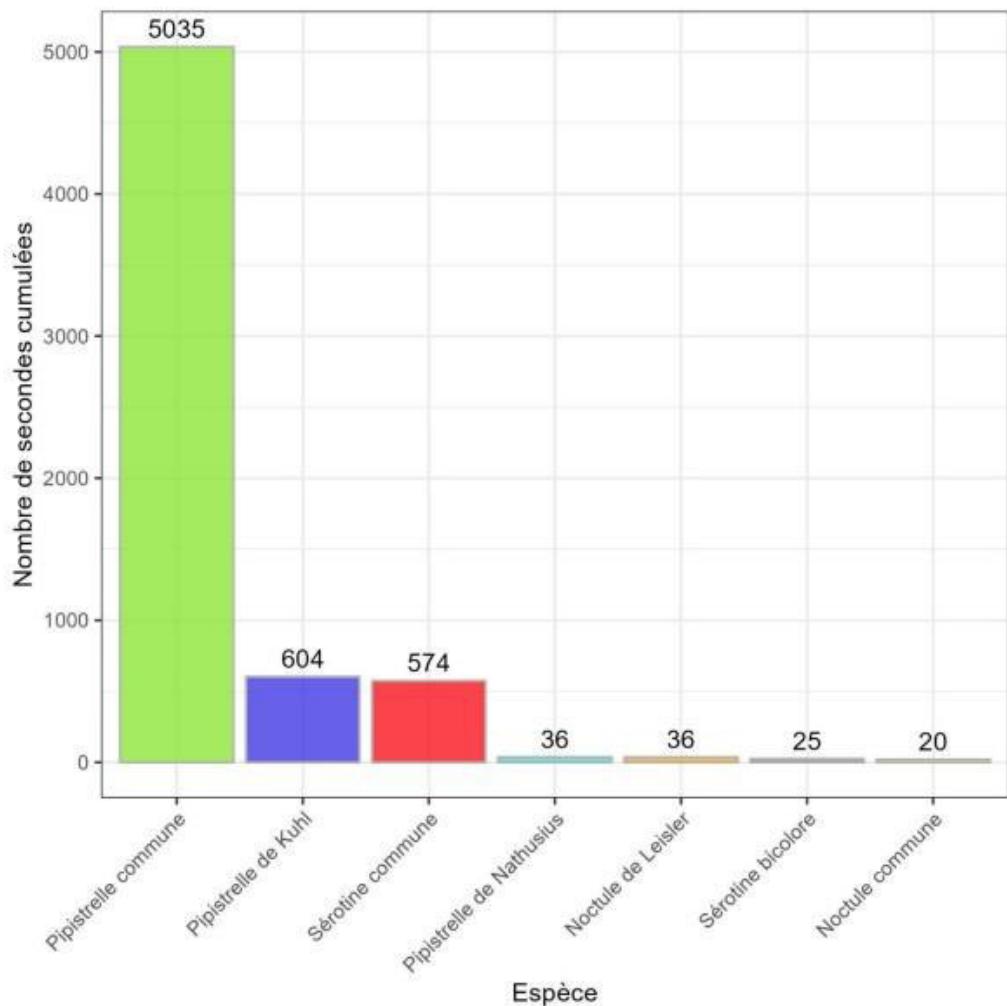


Figure 4 : activité en secondes cumulées par espèce sur l'ensemble du suivi.

(Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST Am')

Nom scientifique	Nom vernaculaire	CD_NOM	Directive habitats	Protection France	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Espèce déterminante en Pays de la Loire
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	60468	Annexe IV	Article 2	VU	NT	X
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	60461	Annexe IV	Article 2	NT	NT	X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	60479	Annexe IV	Article 2	NT	LC	/
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	79303	Annexe IV	Article 2	LC	LC	/
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Natusius	60490	Annexe IV	Article 2	NT	NT	/
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	60360	Annexe IV	Article 2	NT	LC	/
<i>Vespertilio murinus</i>	Vespertilion bicolore, Sérotine bicolore	60537	Annexe IV	Article 2	DD	DD	/

La noctule commune (*Nyctalis noctula*)

La noctule commune, une des espèces les plus grandes d'Europe, est inféodée aux milieux forestiers, mais s'accorde plutôt bien des milieux urbains. Sa présence est toutefois liée à celle de l'eau. Elle chasse souvent en groupe, en bordure des massifs forestiers, d'alignements d'arbres ou au-dessus des étangs. Elle est présente en hiver et en été dans les mêmes types de gîtes, à savoir les cavités d'arbres en forêt, les trous de pics, ou bien les corniches de ponts, anfractuosités dans les bâtiments urbains, etc. La plupart des femelles quittent la France et gagnent l'Est et l'Europe du Nord pour la mise-bas, pouvant alors accomplir plusieurs centaines de kilomètres. L'espèce est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat, et occupe une place préoccupante sur les listes rouges nationale et régionale, en tant qu'espèce classée vulnérable depuis 2020 et qui décline très rapidement à l'échelle nationale (déclin supérieur à -70% au niveau national depuis 2006). Elle s'est toutefois adaptée à l'environnement urbain.



Noctule commune – © L. Arthur

La noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

La noctule de Leisler est une espèce très attachée aux grands massifs de feuillus, son habitat préférentiel est composé d'arbres creux, elle investit aussi les trous de pics. Elle profite également des bâtiments en s'installant sous les toitures ou dans les conduits de cheminée. Les nichoirs placés en forêt sont également occupés de manière régulière par l'espèce.

Chassant généralement au-dessus de la canopée des forêts, autour des grands arbres ainsi qu'au-dessus des plans d'eau, rivières et lacs, l'espèce exploite également les insectes attirés par les sources lumineuses des villes et des villages. Cette espèce est migratrice et peut parcourir des distances de plus de mille kilomètres entre ses quartiers d'hiver et ses gîtes de mise bas. Ce sont principalement les femelles qui migrent au printemps vers le nord-est de l'Europe. L'espèce figure à l'annexe IV de la Directive Habitats.



Noctule de Leisler – © Manuel Werner

La sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*)

La sérotine bicolore est une espèce à la recherche de paysages ouverts. Ses gîtes, que ce soit en hiver ou en été se trouve principalement en zone urbaine. Elle chasse au niveau des milieux ouverts, plutôt agricole, les forêts, les rivières, les lacs, les vastes étendues d'eau, les marais et les roselières. Cette espèce est migratrice et peut parcourir des distances de plus de 500 kilomètres entre ses gîtes d'hiver et ses gîtes d'été. L'espèce figure à l'annexe IV de la Directive Habitats.



Sérotine bicolore – © L.Arthur

◆ Analyse des données issues des enregistrements

- Méthode d'analyse**

Les enregistrements se sont déroulés sur une large période (de mai à octobre 2023) couvrant ainsi la quasi-totalité de la période d'activité des chiroptères. Au total, ce sont 182 nuits d'enregistrements qui ont été réalisées. Les données collectées en nacelles ont été décompressées et analysées par le bureau d'études OUEST AM', à l'aide BCAdmin 4®.

Un GSM-Batcorder a été utilisé pour collecter les données en nacelle. Un nombre conséquent de données, permettant une analyse fine et efficace de l'activité des chauves-souris a donc été obtenu.

Une vérification manuelle des données a été faite à l'aide des logiciels de visualisation de sonagrammes que sont Batsound®, Kaleidoscope® ou bcAnalyze3® light. Des données d'activité mesurées en secondes cumulées ont été obtenues.

• Espèces relevées

Seules 7 espèces ont été enregistrées par l'enregistreur en altitude :

- La noctule commune
- La noctule de Leisler
- La pipistrelle commune
- La pipistrelle de Kuhl
- La pipistrelle de Natusius
- La sérotine commune
- La sérotine bicolore (vespertilion bicolore)

Les espèces non retrouvées sur les enregistrements en nacelle, sont pour la plupart des espèces qui sont communément regroupées dans la guilde des espèces de vol bas.

De plus, elles émettent des signaux à faible intensité, de courte durée et/ou dans des fréquences ne portant qu'à faible distance, comme chez les rhinolophes ou chez les petites espèces de murins. Elles sont donc plus rarement retrouvées dans ce type d'enregistrement.

• Horaires d'activité :

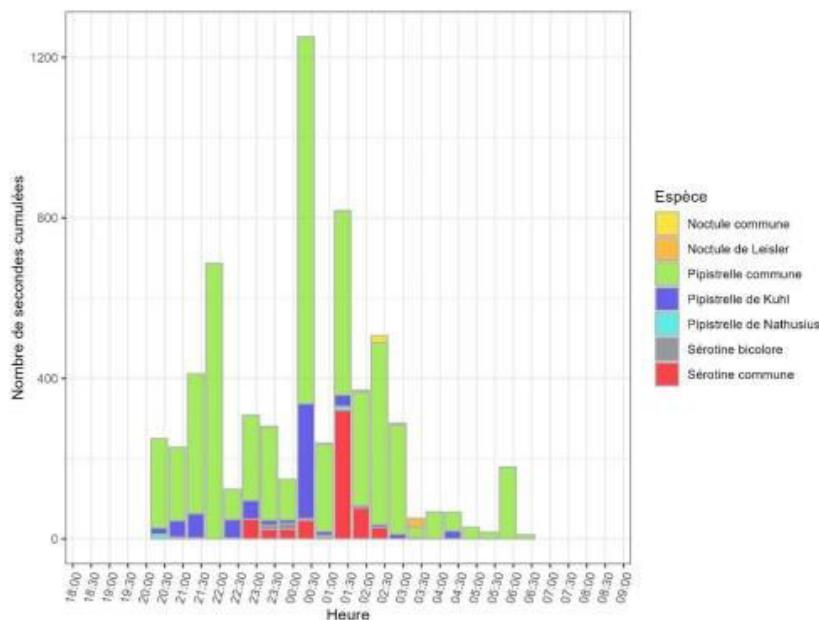


Figure 7 : activité enregistrée en fonction de l'heure de la nuit sur l'ensemble de la période d'enregistrement.

(Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM')

Sur l'ensemble de la période d'enregistrement, les chauves-souris ont été actives à partir de 20h00 jusqu'à 6h30. (Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM').

• Activité mensuelle :

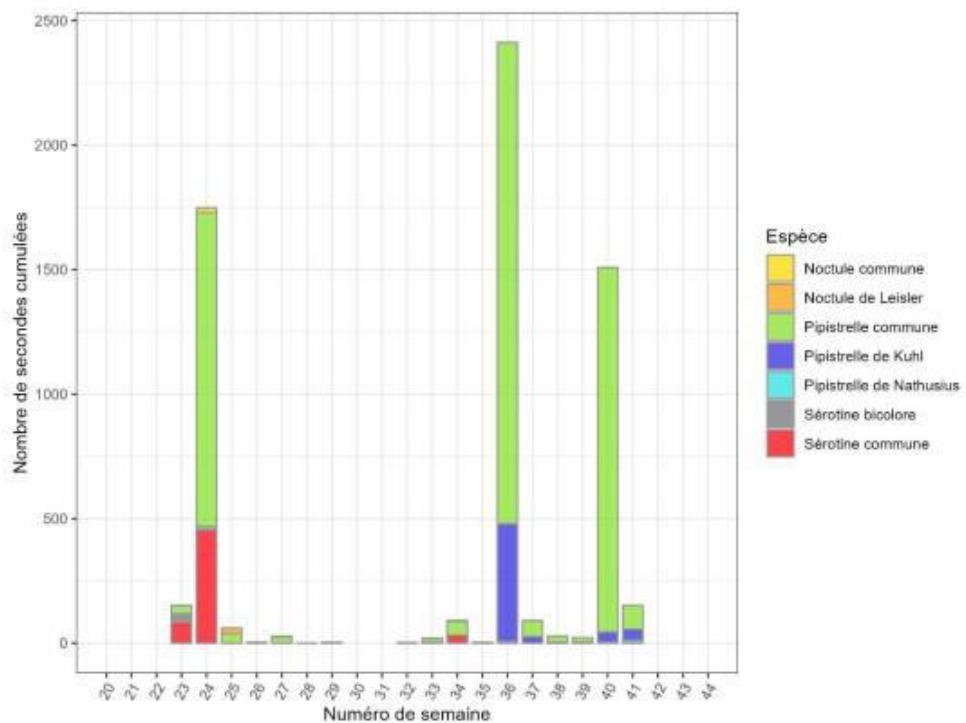


Figure 6 : activité par semaine sur l'ensemble du suivi.

(Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM')

L'activité est hétérogène et relativement basse sur toute la période d'enregistrement. Trois pics se démarquent semaine 24, 36 et 40 (mi-juin, période de reproduction, puis septembre, période de dispersion et de migration des différentes espèces). (Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM').

• Analyse en fonction de la météo :

Pour rappel, le bridage mis en place sur les éoliennes du parc de Lan Vraz, est actif :

- Du 1^{er} avril au 1^{er} mai, 3h après le coucher du soleil, pour des températures supérieures à 10°C, des vitesses de vent inférieures ou égales à 6 m/s et en l'absence de pluie significative.
- Du 2 mai au 31 octobre, 5h après le coucher du soleil, pour des températures supérieures à 10°C, des vitesses de vent inférieures ou égales à 7 m/s et en l'absence de pluie significative.

Vitesse de vent

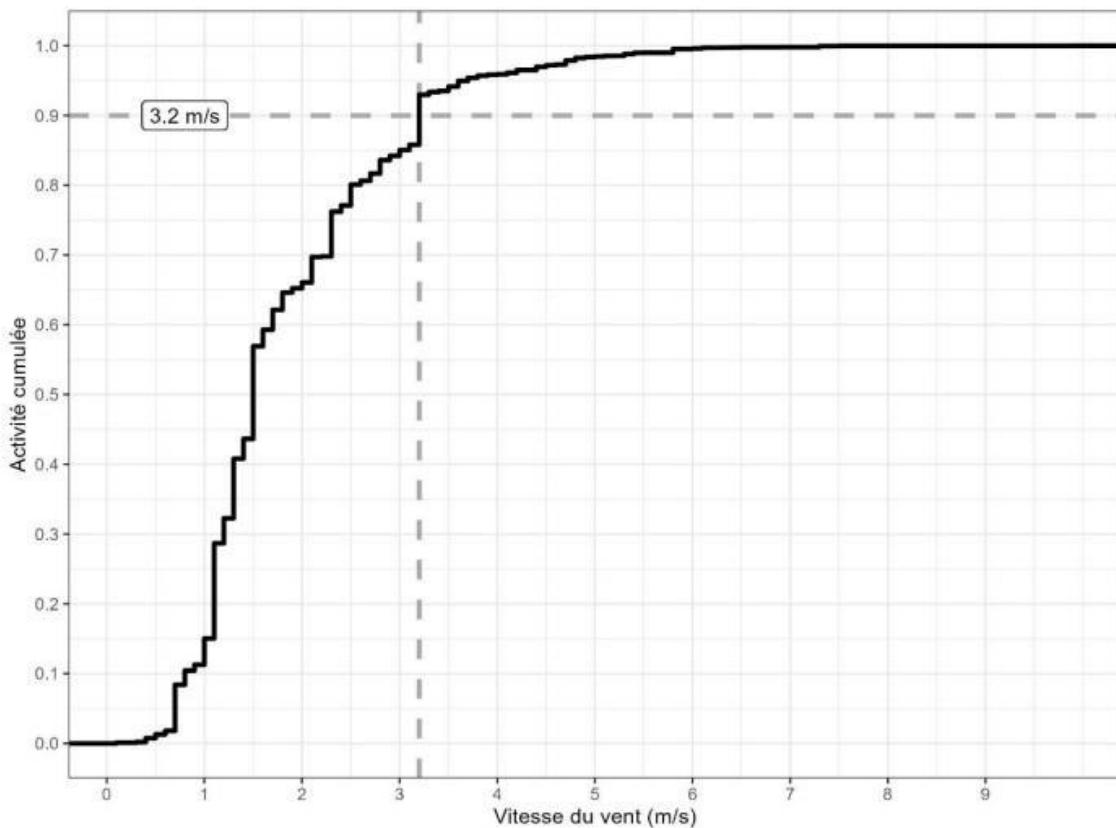


Figure 12 : corrélation entre l'activité globale des chiroptères et la vitesse du vent en m/s.

(Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM')

En 2023, l'activité a été enregistrée à partir d'une vitesse de vent de 0 m/s et jusqu'à 10 m/s. 90% de l'activité est comprise entre 0 m/s et 3,2 m/s. En fonction des espèces, le seuil de vitesse de vent au-dessous duquel se concentre 90% de l'activité est compris entre 2,1 et 4,9 m/s. En juin, septembre et octobre, 90% de l'activité est comprise respectivement entre 0 et 3,2 m/s, entre 0 et 2,9 m/s puis entre 0 et 1,8 m/s.

A noter que pour les espèces avec très peu d'activité enregistrée, ce seuil n'est pas à prendre en compte. (Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM').

Température

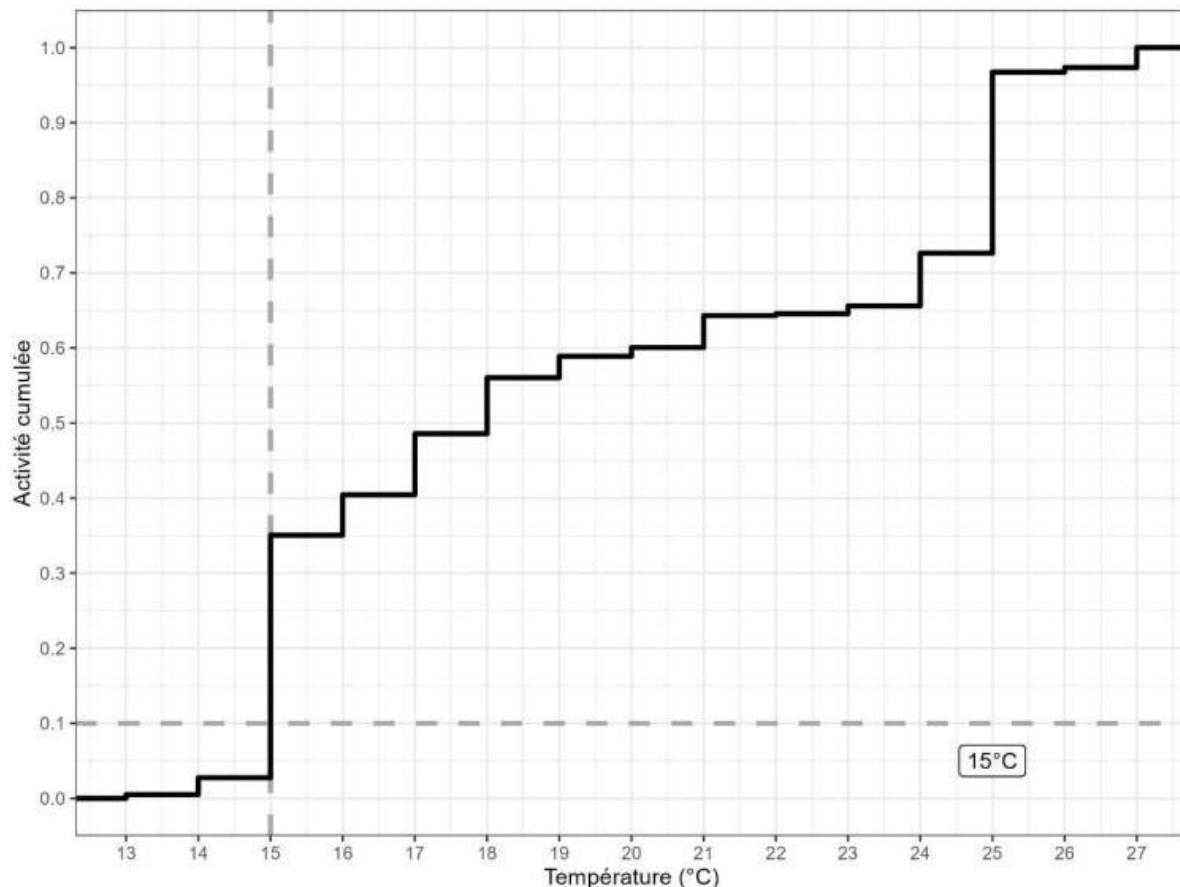


Figure 15 : corrélation entre l'activité générale et la température en °C.

(Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM')

En 2023, 90% de l'activité des chiroptères (toutes espèces confondues) est comprise entre 15°C et 27°C. En fonction des espèces, le seuil de température au-dessus duquel se concentre 90% de l'activité varie entre 15 et 18°C. L'activité débute à partir de 13°C. En juin, 90% de l'activité est comprise entre 15 et 27°C. En septembre, 90% de l'activité est comprise entre 21 et 27°C. En octobre, 90% de l'activité est comprise entre 17 et 27°C. Ce seuil n'est pas à prendre en compte pour les espèces avec très peu d'activité enregistrée. (Source : Suivi d'activité chiroptères post implantation d'éoliennes du parc éolien de Lan Vraz, commune de Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor 22), OUEST AM').

Si on cumule les pourcentages d'activité des chiroptères et les conditions météorologiques (vitesse du vent et température), le bridage englobe 98 % entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai et 99% entre le 2 mai et le 31 octobre de l'activité en altitude.

3.3 – Comparaison des données avec celles de l'étude d'impact

3.3.1 – Objectifs de la comparaison

Cette comparaison des données de l'étude d'impact avec les données des expertises réalisées a pour objectif d'analyser les éventuelles évolutions de fréquentation du parc éolien par l'avifaune, entre l'état initial (avant la création du parc éolien), le suivi de 2022 et celui de 2023 (après la création du parc).

3.3.2 – Comparaison des méthodes appliquées

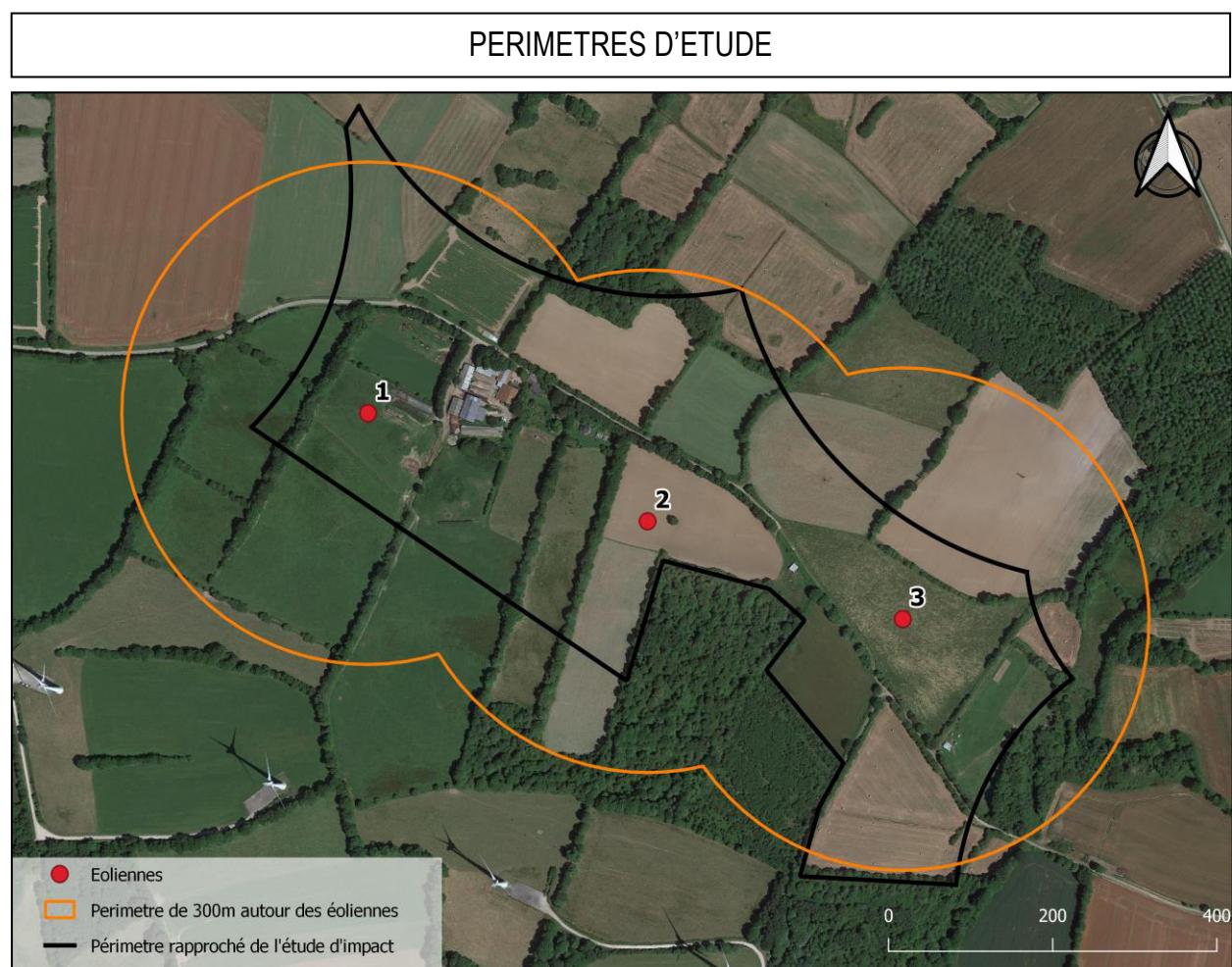
Pour permettre la comparaison entre les données de l'étude d'impact avec celles des expertises réalisées après la mise en service du parc, les méthodes appliquées doivent correspondre en partie.

◆ Aires d'étude :

L'aire prospectée dans le cadre de l'étude d'impact (périmètre d'étude rapproché) est assez similaire à celle des suivis post-création.

Les relevés réalisés après la mise en place du parc se sont cantonnés sur et en périphérie du parc. Le protocole MEDDE concernant les suivis environnementaux de parcs éoliens précise que l'aire d'étude à appliquer pour le suivi de l'activité avifaune est de 300 m autour de chaque éolienne.

Les données de l'étude d'impact ont ainsi été triées pour correspondre à ce périmètre.



◆ **Pression des inventaires pour l'avifaune :**

Périodes d'inventaire	Nombre de prospections à l'étude d'impact	Nombre de prospections post-création (2022)	Nombre de prospections post-création (2023)
Hiver	3	1	1
Printemps	6	3	3
Eté	5	2	2
Automne	2	1	1
Total de passages	16	7	7

Dans les 2 cas, les 4 périodes ont fait l'objet de prospections, ce qui permet d'avoir une base d'inventaires comparable entre les deux analyses. La différence se fait donc sur le nombre de prospections réalisées durant ces périodes.

La pression d'inventaires a logiquement été plus forte lors de l'étude d'impact que lors des expertises réalisées après la création du parc.

Le nombre de passages défini par le protocole de suivi de la mortalité pourra influer sur les données collectées et donc sur les résultats du suivi de l'avifaune.

◆ **Pression des inventaires pour les chiroptères :**

La pression des inventaires entre l'étude d'impact et les suivis est très différente, puisque à l'étude d'impact, les enregistrements actifs ont été réalisés sur 6 nuits, et les écoutes passives sur 312 h.

Les 2 années de suivi ont quant à elles bénéficié de 9 nuits d'écoutes actives, ainsi que la pose d'un enregistreur au sol à 6 reprises. De plus, un micro à hauteur de mât a été posé sur une des éoliennes. Ainsi, des enregistrements ont été réalisés toutes les nuits, aux périodes favorables pour les chiroptères.

Le protocole appliqué pour les suivis est plus complet, mais permet difficilement de réaliser une comparaison avec les données de l'étude d'impact. Toutefois, l'analyse permet de mettre en avant plusieurs points développés ci-dessous.

3.3.3 – Comparaison entre les résultats

◆ **Résultats pour l'avifaune :**

Entre 2015 et 2016, au sein de l'aire d'étude immédiate, 71 espèces d'oiseaux ont été observées. Parmi elles, 54 sont protégées au niveau national par l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009. 3 espèces sont inscrites à l'annexe 1 de la directive "Oiseaux" (Directive européenne 79/409/CEE) :

- L'alouette lulu
- Le busard Saint-Martin
- Le martin-pêcheur d'Europe.

D'autres espèces patrimoniales protégées et/ou inscrites sur les listes rouges ont été observées :

- L'alouette des champs
- Le pipit farlouse
- Le martinet noir
- La linotte mélodieuse

- Le chardonneret élégant
- Le verdier d'Europe
- Le bruant jaune
- Le bruant des roseaux
- Le faucon hobereau
- Le faucon crécerelle
- L'hirondelle rustique
- La locustelle tachetée
- La bergeronnette printanière
- Le traquet motteux
- La mésange nonnette
- Le rougequeue à front blanc
- Le pouillot fitis
- Le bouvreuil pivoine
- Le roitelet huppé
- Le tarier des prés
- Le tarier pâtre
- Le serin cini
- La tourterelle des bois
- La fauvette des jardins
- Le vanneau huppé

En 2022, 24 espèces ont été recensées sur la zone d'étude, dont 17 sont protégées nationalement et 4 sont considérées comme patrimoniales au regard de leur classement sur les listes rouges nationale (septembre 2016) et régionale (juin 2015), leur statut au niveau européen et leur inscription aux listes ZNIEFF :

- La linotte mélodieuse
- Le bruant jaune
- Le faucon crécerelle
- L'alouette lulu

Parmi celles-ci, seule L'alouette lulu est inscrite à l'annexe 1 de la Directive "Oiseaux".

En 2023, 31 espèces ont été recensées sur la zone d'étude, dont 21 sont protégées nationalement et 9 sont considérées comme patrimoniales selon leur classement sur les listes rouges nationale (septembre 2016) et régionale (juin 2015), leur statut au niveau européen et leur inscription ZNIEFF :

- L'alouette des champs
- Le bruant jaune
- Le chardonneret élégant
- La linotte mélodieuse
- Le faucon crécerelle
- L'hirondelle de fenêtre
- La mouette tridactyle
- Le verdier d'Europe
- Alouette lulu

Parmi celles-ci, seule L'alouette lulu est inscrite à l'annexe 1 de la Directive "Oiseaux".

Une légère diminution du nombre d'espèces retrouvées sur le site est encore observée en 2023 par rapport à l'étude d'impact mais on note une stabilisation du nombre d'espèces observées entre 2022 et 2023. Cela peut s'expliquer par une pression d'inventaires en 2022 et 2023 inférieure à celle de l'étude menée entre 2010 et 2011, que ce soit par la réduction du périmètre d'étude post-implantation que par la diminution du nombre de passages.

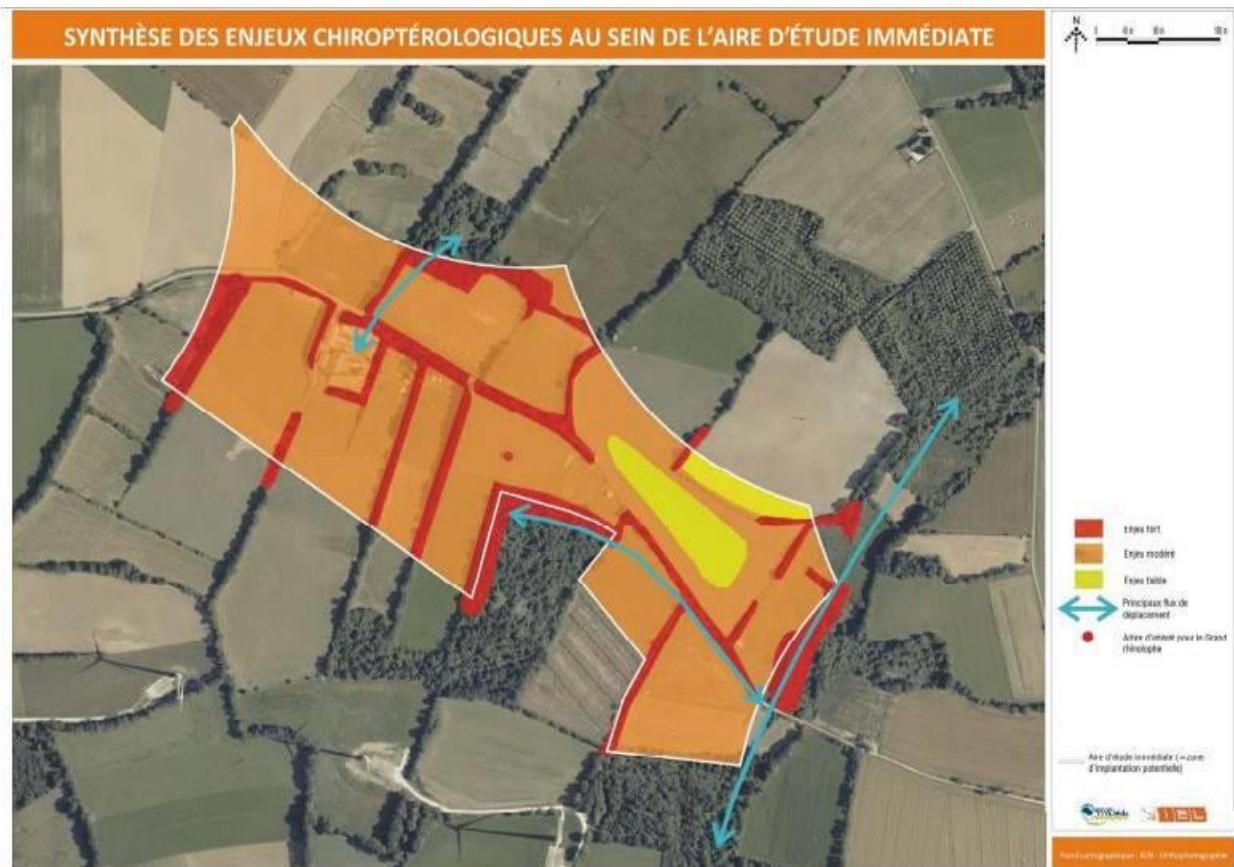
Certaines espèces ont également vu leurs populations chuter à l'échelle nationale, ce qui se répercute forcément sur le site et dans les inventaires réalisés en 2022 et 2023, soit plus de 10 ans après la majeure partie des inventaires réalisés dans le cadre de l'étude d'impact.

◆ **Résultats pour les chiroptères :**

Dans le cadre de l'étude d'impact, 16 espèces de chiroptères ont été recensées sur les 6 nuits d'enregistrements actifs et les 312 h d'écoutes passives :

- La pipistrelle commune
- La pipistrelle de Kulh ou pipistrelle de Natusius
- La pipistrelle indéterminée
- La sérotine commune
- La noctule de Leisler
- La barbastelle d'Europe
- Le grand murin
- Le murin à oreilles échancreées
- Le murin à moustaches
- Le murin de Natterer
- Le murin de Daubenton
- Murin indéterminé
- Le grand Rhinolophe
- Le petit Rhinolophe
- L'oreillard indéterminé
- Chiroptère indéterminé

SECTEURS A ENJEUX POUR LES CHIROPTERES – ETUDE D'IMPACT



(Source : ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE, PROJET EOLIEN DE LAN VRAZ)

En 2022, ce sont 15 espèces de chiroptères qui ont été recensées au sol lors du suivi.

Nom vernaculaire	% de représentation de l'espèce
Pipistrelle commune	94,33%
Oreillard gris	1,52%
Pipistrelle de Kuhl	1,39%
Barbastelle d'Europe	1,09%
Pipistrelle de Nathusius	0,61%
Murin de Daubenton	0,19%
Sérotine commune	0,19%
Grand Murin	0,16%
Noctule de Leisler	0,13%
Petit rhinolophe	0,13%
Murin à oreilles échancrées	0,08%
Murin de Bechstein	0,08%
Murin d'Alcathoé	0,05%
Murin à moustaches	0,03%
Pipistrelle pygmée	0,03%

Comparaison des espèces recensées

Nom scientifique	Nom français	Espèce recensée avant l'existence du parc (2016)	Espèce recensée après création du parc (2022)	Espèce recensée après création du parc (2023)	Espèce non recensée en 2023
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	X	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	X	X	X	
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	X	X	X	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée		X		X
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	X	X	X	
<i>Vesperilio murinus</i>	Sérotine bicolore			X	
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoé		X		X
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		X	X	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	X	X	X	
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	X	X	X	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	X	X		X
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	X	X	X	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	X			X
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	X	X	X	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	X	X	X	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune		X	X	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris		X	X	
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux			X	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	X	X	X	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	X		X	

On constate la persistance de certaines espèces lors du suivi post-implantation de 2023 :

- Le murin de Daubenton
- L'oreillard gris
- Noctule commune

On constate également la réapparition du grand rhinolophe ainsi que l'apparition de la sérotine bicolore et de l'oreillard roux. Cela s'explique, comme évoqué précédemment, par une pression de prospection plus importante lors du suivi post-implantation que lors de l'étude d'impact. De plus, la plupart de ces espèces sont aussi peu présentes en Côtes d'Armor et elles représentent aussi peu de contacts sur la totalité du suivi et peuvent donc être difficilement contactées.

Néanmoins, le murin de Natterer n'a toujours pas été retrouvé sur les enregistrements en 2023. On peut noter la non-détection du murin à oreilles échancrées entre les 2 précédents suivis (2014-2017 et 2022) et 2023. On remarque aussi la non-détection de la pipistrelle pygmée et le murin d'Alcathoé entre 2022 et 2023. Cela peut s'expliquer par la faible présence de ces espèces en Côtes-d'Armor. De plus, ces 3 espèces (pas de données pour le murin de Natterer) représentent peu de contacts sur la totalité du suivi lors de l'étude d'impact, sur le suivi de 2022 et de 2023 (0,08% pour le murin à oreilles échancrées, 0,13 pour la noctule de Leisler, 0,03% pour la pipistrelle pygmée, 0,05% pour le murin d'Alcathoé).

Toutes les espèces présentes avant l'implantation du parc éolien, à l'exception du murin de Natterer, du murin à oreilles échancrées ont été retrouvées en 2023.
La pipistrelle pygmée et le murin d'Alcathoé détectés en 2022 ne l'ont pas été en 2023.

La persistance de 3 espèces entre 2022 et 2023, que sont le murin de Daubenton, la noctule commune et l'oreillard gris, ainsi que la réapparition du grand rhinolophe (entre 2022 et 2023) et l'apparition de l'oreillard roux montrent que les espèces se sont bien adaptées à l'implantation du parc éolien.

3.4 – Mortalité de l'avifaune et des chiroptères

3.4.1 – Causes possibles de mortalité des chiroptères

Plusieurs causes de mortalité peuvent être identifiées :

- Barotraumatisme / collision :

Tout laisse à penser que la mortalité induite par les éoliennes sur les chiroptères intervient après une collision même légère sur un individu de passage. Or, certains cadavres peuvent seulement présenter des traces de sang dans la bouche sans fractures apparentes. Ce phénomène de mortalité s'explique par un barotraumatisme (Baerwald et al., 2008). Les pâles des éoliennes entraînent de fortes et rapides variations de pression de l'air dans leur sillage (de l'ordre de 5 à 10 kPa, (Baerwald et al., 2008)) et causent indirectement des dommages aux tissus respiratoires, entraînant des hémorragies internes. Ces observations indiquent que les individus tués par les éoliennes s'approchent fortement des pâles et se font surprendre par leur mouvement de rotation. Ce phénomène semble assez récurrent chez les chiroptères.

- Curiosité des chiroptères :

Une étude radar menée par HORN et al. (2008) indique que les chauves-souris, qui ont montré des signes d'évitement des pâles, ne s'en éloignent pas mais continuent à "inspecter" autour des pâles, ce qui augmenterait le risque de collision.

La curiosité des chauves-souris peut donc avoir un effet sur les collisions, notamment lorsque de nouvelles éoliennes sont implantées.

- Limite de l'écholocation :

DIETZ et al. (2009) a démontré que les chiroptères sont plus vulnérables à la prédation par les rapaces que les passereaux, car l'écholocation ne permet pas de repérer le prédateur même à faible distance. De plus, l'étude met en avant que les chiroptères utilisent un faisceau acoustique relativement étroit, pour une meilleure perception des éléments devant eux.

Par conséquent, la vulnérabilité des chiroptères face aux pâles d'éoliennes est probablement plus forte que pour les oiseaux, car leur champ de vision acoustique ne permet pas de percevoir ce qui arrive par le haut ou par le bas, en l'occurrence les pales.

3.4.2 – Résultats bruts

Durant les 7 campagnes de suivis, en 28 passages, menés sur le site, **3 cas de mortalité d'oiseau** ont été constaté sous les éoliennes :

Dates d'observation	Espèces trouvées	Numéros d'éolienne	Distances par rapport au mât	Raisons de la mortalité	Autres
07/04/2023	1 mouette tridactyle	Eolienne 2	40 m	Collision probable	Intact
07/04/2023	1 faucon crécerelle	Eolienne 1	50 m	Collision probable	Intact
07/07/2023	1 pigeon ramier	Eolienne 1	20 m	Collision probable	Fragment

3.4.3 – Efficacité de l'observateur

Pour rappel, L'efficacité moyenne de l'observateur est calculée en réalisant une moyenne pondérée par la surface de chaque classe de visibilité (hauteur de la végétation) et le coefficient correcteur est à appliquer dans l'analyse (estimation de la mortalité selon les formules de Huso, Jones, Erickson).

Trois tests ont été réalisés pour déterminer l'efficacité de la personne réalisant le suivi de mortalité, sur les différents types d'habitats situés dans le Carré de prospection (100 m X 100 m) autour des éoliennes. Les habitats testés sont donc :

- Les cultures : stratification et densité de la végétation variable.
- Les zones herbacées : banquettes de chemins et de plateformes.
- Les chemins et plateformes sans végétation

Sur l'ensemble des tests, et tous habitats confondus, l'efficacité de la personne réalisant les tests est de **77%** (taux efficacité = 0,77).

L'efficacité (pourcentage de leurres retrouvés), par habitat, est de :

- 63% pour les zones à végétation haute, type cultures.
- 75% pour les zones herbacées : la végétation y est relativement basse ce qui facilite sensiblement les recherches.
- 86% pour les zones sans végétation : sans végétation et sans obstacle visuel, les potentiels cadavres se repèrent sans difficulté.

Les cultures ont une densité et une stratification variables selon les périodes. Ainsi, certaines parcelles, qui étaient ici cultivées en blé, sont considérées par exemple "sans végétation" ou à "végétation basse", au début du printemps, et à "végétation haute" en juin.

3.4.4 – Evaluation de la prédation sur le site

Pour rappel, ce test consiste à déterminer le coefficient de prédation à appliquer dans l'analyse (Taux de persistance) et le coefficient correcteur est à appliquer dans l'analyse (estimation de la mortalité selon les formules de Huso, Jones, Erickson).

Pendant le suivi, ce sont 3 tests de prédatation qui ont été réalisés. Au total, ce sont 36 leurres (poussins + souris) qui ont été posés, relevés le lendemain puis tous les 3 jours, pendant 12 jours pour chaque test.

Comme pour le test d'efficacité, les différents habitats ont été testés pour cette analyse. Le taux de prédatation selon la distance des mâts d'éoliennes a également été testé, afin d'analyser l'éventuel effarouchement des éoliennes sur les prédateurs.

Les différents passages sur le site ont pu mettre en avant la présence de nombreux prédateurs carnivores ou charognards de tous les taxons, parmi lesquels :

- Des mammifères comme le sanglier d'Europe ou le renard roux. On peut également ajouter à cette liste les animaux de compagnie, comme les chiens observés à plusieurs reprises, éventuellement les chats et exceptionnellement des cochons.
- Des rapaces diurnes et nocturnes, ainsi que des oiseaux charognards comme la pie bavarde, la corneille noire ou le geai des chênes.

Dans l'évaluation de la prédatation sur le parc éolien, les résultats donnent un pourcentage de persistance des leurres par jour, après leur pose (Jour 0), ainsi que le nombre moyen de jours de persistance pour un cadavre (calcul prenant en compte le pourcentage restant à la fin de l'intervalle de suivi), et les taux de persistance utilisés pour les méthodes de Jones et Huso :

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9	Jour 10	Jour 11	Jour 12
Pourcentage de persistance	69,4 %	69,4 %	19,4 %	19,4 %	19,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Temps moyen de persistance (Pe)												3,14 J
Taux de persistance (P) "Jones"												0,620
Taux de persistance (P) "Huso"												0,644

Les valeurs ci-dessus résultent des 3 campagnes de tests appliqués.

La prédatation, qui varie de manière conséquente en fonction de plusieurs facteurs biotiques et abiotiques sur le site, s'effectue très rapidement, avant de disparaître au 6^{ème} jour sur le site. Cette prédatation peut s'expliquer par deux phénomènes :

- Une représentativité moyenne des prédateurs sur le site.
- Une baisse progressive de l'attractivité (perte d'odeur, individus moins visibles) des leurres utilisés pour les tests, de la météo (le beau temps favorise la chasse des prédateurs).

L'évaluation de la persistance pour chaque éolienne du parc donne :

	Eolienne 1	Eolienne 2	Eolienne 3
Pourcentage de persistance à J+10	8,3 %	3,33 %	8,3 %
Pourcentage de persistance à J+5	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Temps moyen de persistance (Pe)	3,7 j	3,7 j	2,1 j
Taux de persistance "Jones"	0,664	0,664	0,487
Taux de persistance "Huso"	0,683	0,683	0,530

Les taux de persistance sont relativement faibles sur l'ensemble des éoliennes.

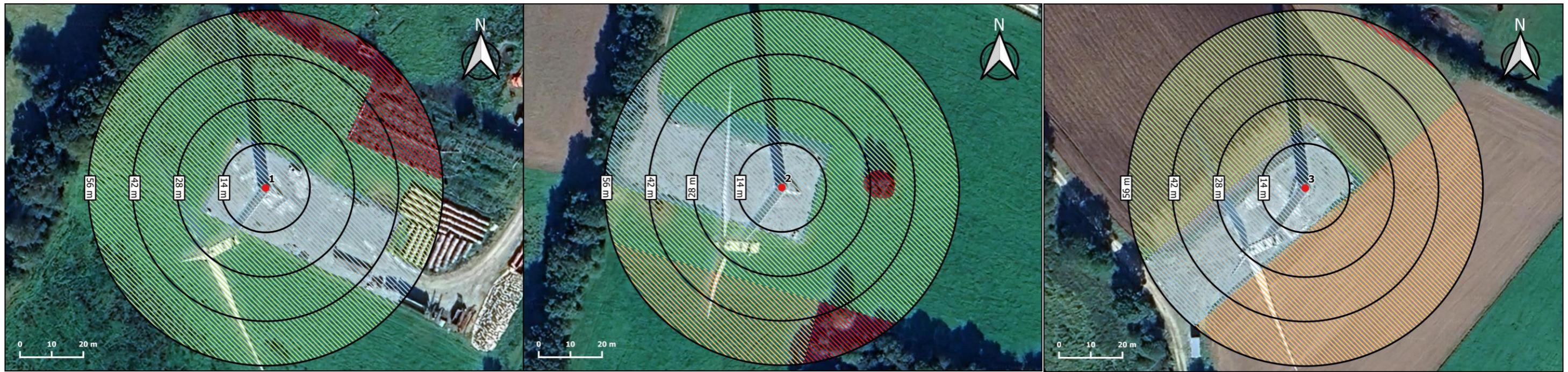
3.4.5 – Coefficient correcteur de surface

Le coefficient correcteur de surface est présenté ci-dessous :

	Cercle de 14 m		Cercle de 28 m		Cercle de 42 m		Cercle de 56 m		Surface totale prospectée en m ²	Surface totale en m ²
	Pourcentage de surface prospectée	Nombre de cadavres	Pourcentage de surface prospectée	Nombre de cadavres	Pourcentage de surface prospectée	Nombre de cadavres	Pourcentage de surface prospectée	Nombre de cadavres		
E1	99,0 %	1	56,0 %	0	45,0 %	0	37,0 %	0	7 179	9 861
E2	94,0 %	0	70,0 %	0	57,0 %	0	45,0 %	0	5 596	9 861
E3	99,6 %	0	66,0 %	1	51,0 %	0	48,0 %	0	6 271	9 861
Surface totale prospectée en m ²	19 045 / 29 583									
Coefficient de surface des éoliennes causant un impact	E1 : 1,44 E2 : 1,79 E3 : /									

Les surfaces prospectées varient au cours des saisons, selon la densité des cultures situées dans les rayons de prospections. Cette notion induit par conséquent, une baisse des surfaces prospectées, sur les parties de cultures plus denses. C'est le cas pour les éoliennes 1 et 2 avec un coefficient correcteur de surface proche de 2.

TYPE DE VEGETATION PAR SECTEUR PROSPECTE AUTOUR DE CHAQUE EOLIENNE (CERCLES CONCENTRIQUES DE 14, 28, 42 ET 56 M) SESSION JANVIER 2023



● Eoliennes

Type de végétation :

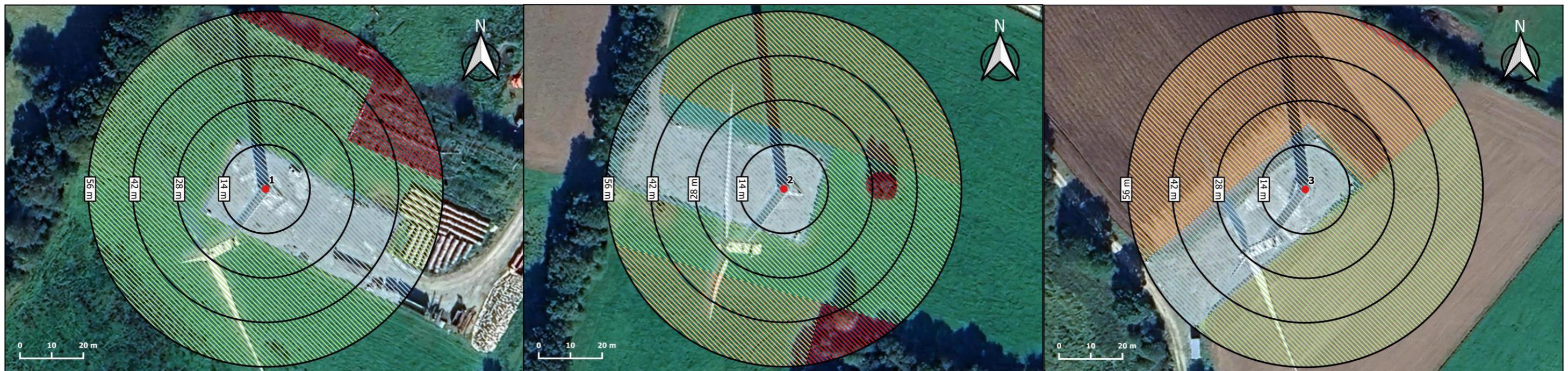
absente

rase

moyenne

haute

TYPE DE VEGETATION PAR SECTEUR PROSPECTE AUTOUR DE CHAQUE EOLIENNE (CERCLES CONCENTRIQUES DE 14, 28, 42 ET 56 M) SESSION AVRIL 2023



● Eoliennes

Type de végétation :

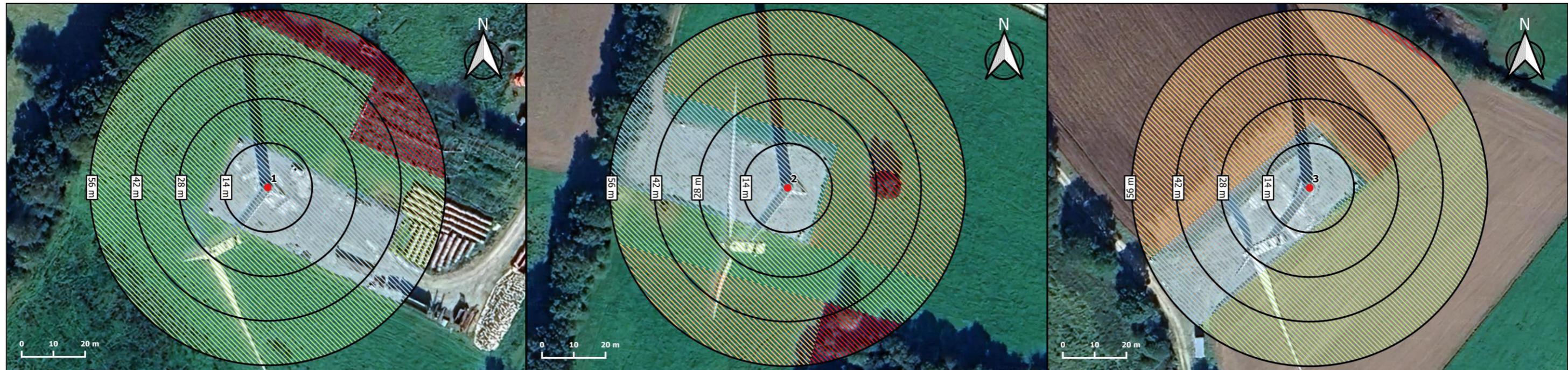
absente

rase

moyenne

haute

TYPE DE VEGETATION PAR SECTEUR PROSPECTE AUTOUR DE CHAQUE EOLIENNE (CERCLES CONCENTRIQUES DE 14, 28, 42 ET 56 M) SESSION MAI 2023



● Eoliennes

Type de végétation :

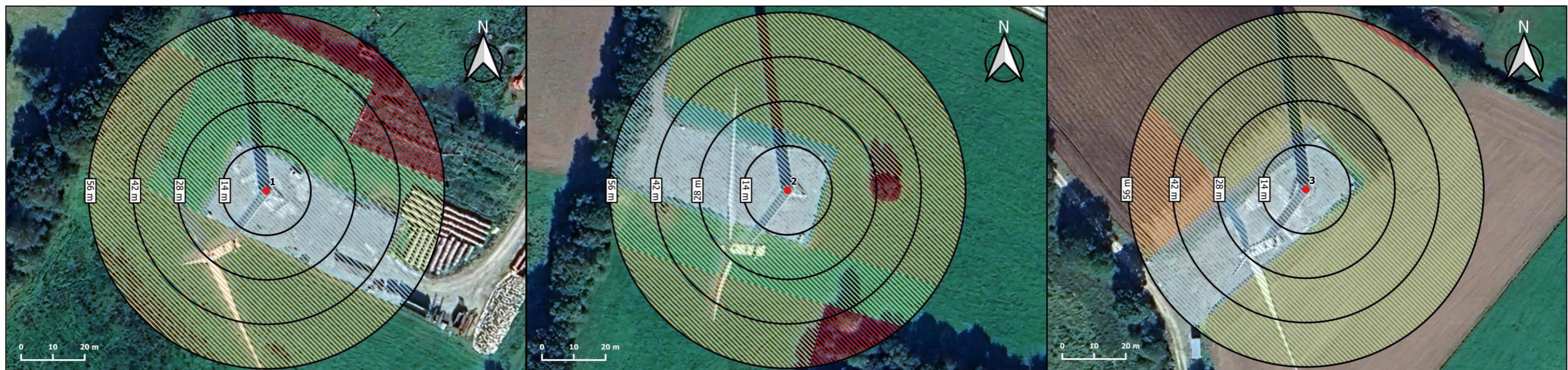
absente

rase

moyenne

haute

TYPE DE VEGETATION PAR SECTEUR PROSPECTE AUTOUR DE CHAQUE EOLIENNE (CERCLES CONCENTRIQUES DE 14, 28, 42 ET 56 M) SESSION JUIN 2023



● Eoliennes

Type de végétation :

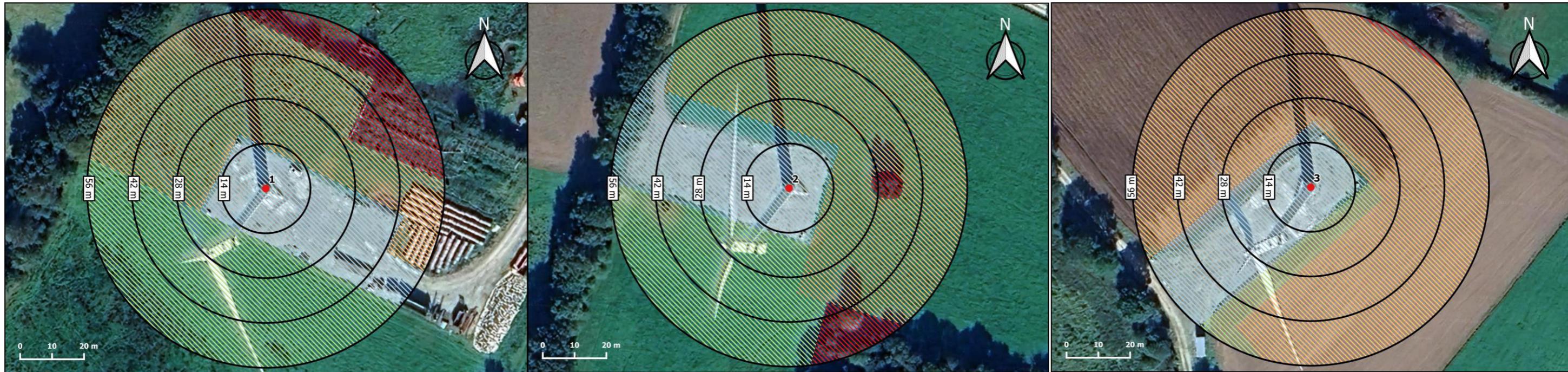
absente

rase

moyenne

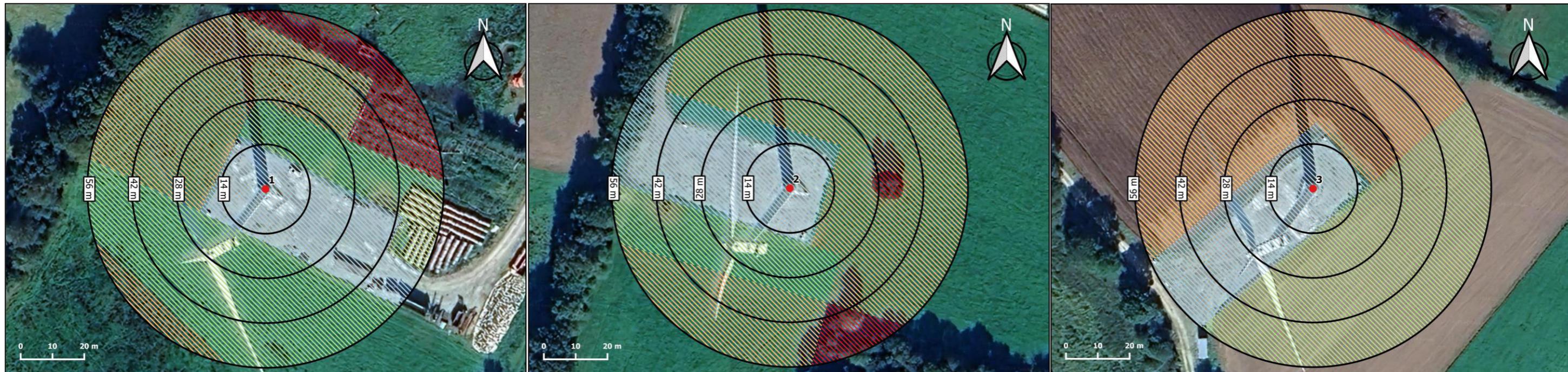
haute

TYPE DE VEGETATION PAR SECTEUR PROSPECTE AUTOUR DE CHAQUE EOLIENNE (CERCLES CONCENTRIQUES DE 14, 28, 42 ET 56 M) SESSION JUILLET 2023



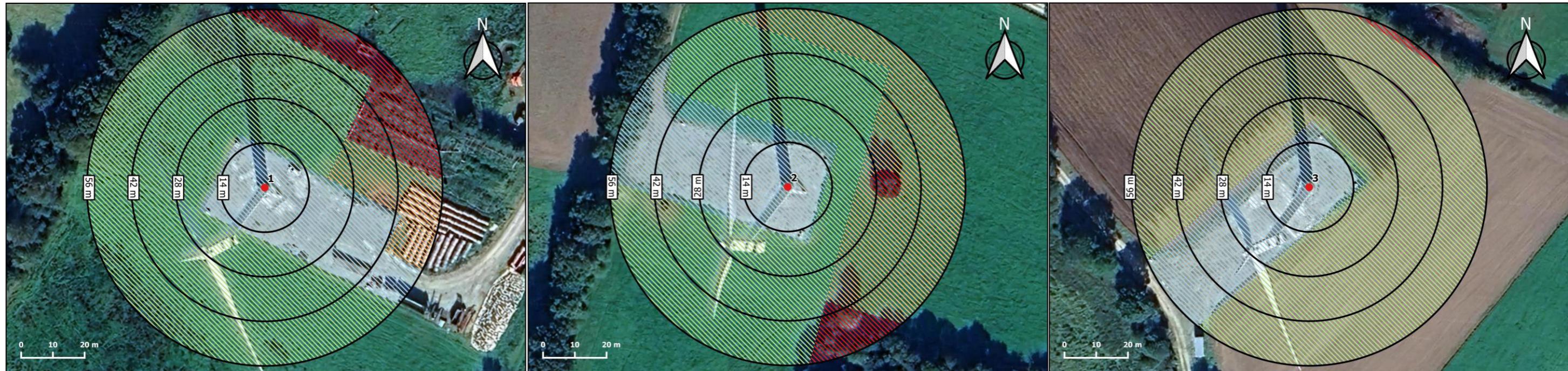
● Eoliennes Type de végétation :

TYPE DE VEGETATION PAR SECTEUR PROSPECTE AUTOUR DE CHAQUE EOLIENNE (CERCLES CONCENTRIQUES DE 14, 28, 42 ET 56 M) SESSION AOUT 2023



● Eoliennes Type de végétation :

TYPE DE VEGETATION PAR SECTEUR PROSPECTE AUTOUR DE CHAQUE EOLIENNE (CERCLES CONCENTRIQUES DE 14, 28, 42 ET 56 M) SESSION OCTOBRE 2023



● Eoliennes

Type de végétation :

absente

rase

moyenne

haute

Les parties non prospectées correspondent ici à la "végétation moyenne" et "végétation haute" et dans le tableau suivant :

Eolienne 1				
% Végétation absente	% Végétation herbacée rase	% Végétation moyenne	% Végétation haute	
17,4 %	55,4 %	17,1 %	10,1 %	
Eolienne 2				
% Végétation absente	% Végétation herbacée rase	% Végétation moyenne	% Végétation haute	
22,4 %	34,4 %	39,4 %	3,8 %	
Eolienne 3				
% Végétation absente	% Végétation herbacée rase	% Végétation moyenne	% Végétation haute	
18,4 %	45,1 %	35,9 %	0,6 %	

3.4.6 – Estimation finale de la mortalité

Le tableau ci-dessous présente les estimations de mortalité sur la durée du suivi, selon les différentes méthodes décrites précédemment, en appliquant par multiplication le coefficient de surface :

	Formule "Erickson"	Formule "Jones"	Formule "Huso"
Eolienne 1 / an	3,06	5,64	5,48
Eolienne 2 / an	1,91	3,51	3,41
Eolienne 3 / an	0,00	0,00	0,00
Parc éolien / an	4,97	9,15	8,89
Eolienne / an	1,66	3,05	2,96

3.4.7 – Analyse des résultats

Lors des passages pour la mortalité, 3 cadavres d'oiseaux ont été découverts, l'estimation de la mortalité porte donc uniquement sur l'avifaune.

Bien que les formules de Jones et Huso soient probablement plus fiables, les estimations de mortalité sur le parc de Kergrist-Moëlou, sont comprises entre 4,97 et 9,15 individus d'oiseaux. A titre indicatif, la moyenne annuelle de ces trois estimations confondues nous donne une moyenne de **7,67 individus d'oiseaux potentiellement touchés par an**.

Globalement, l'impact des éoliennes sur l'avifaune est considéré comme faible et le bridage mis en place sur les éoliennes semble efficace, puisqu'aucun cadavre de chauves-souris n'a été trouvé lors des prospections sur la mortalité.

3.4.8 – Comparaison avec les résultats de 2022

Pour rappel, en 2022, un cas de mortalité chez les oiseaux a été recensé :

Dates d'observation	Espèces trouvées	Numéros d'éolienne	Distances par rapport au mât	Raisons de la mortalité	Autres
13/05/2022	1 bruant jaune	Eolienne 3	40 m	Collision probable	Intact

On peut noter l'augmentation de la mortalité chez les oiseaux en 2023.

Les surfaces non prospectées en 2023 sont relativement les mêmes qu'en 2022. L'évaluation de la prédatation a mis en avant une baisse du temps moyen de persistance des cadavres, avec un temps moyen de 6,33 jours en 2022, contre 3,14 jours en 2023. L'efficacité des observateurs a augmenté en 2023, il était de 65% en 2022, contre 77% en 2023.

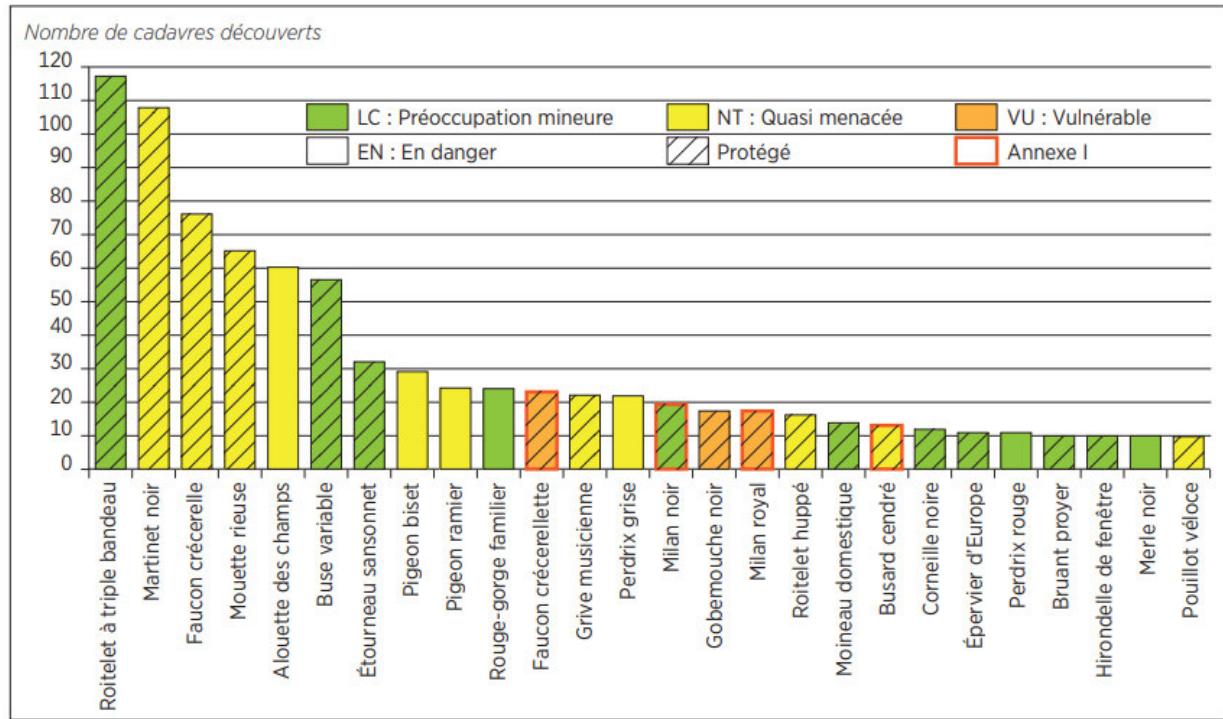
3.4.9 – Comparaison avec d'autres sites éoliens

Le tableau ci-dessous présente l'estimation de mortalité aviaire sur d'autres parcs éoliens analysés en France par rapport à l'étude actuelle :

Site	Année	Nombre d'éolienne	Nombre d'individus trouvés	Estimation (n) mortalité/éolienne/an	Référence de l'étude
Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor)	2023	3	3	1,66< n <3,05	Etude actuelle
Ploumagoar (Côtes-d'Armor)	2023	3	4	3,01< n <5,54	ATLAM
Plestan (Côtes-d'Armor)	2023	3	1	0,30< n <0,68	ATLAM
Nieul sur l'Autise (Vendée)	2023	8	6	1,30< n <2,33	ATLAM
Kergrist-Moëlou (Côtes-d'Armor)	2022	3	1	0,50< n <1,34	ATLAM
Ploumagoar (Côtes-d'Armor)	2022	3	5	1,49< n <4,77	ATLAM
Xanton-Chassenon II (Vendée)	2022	2	1	3,27< n <4.97	ATLAM
Leury (Aisne)	2020	4	28	9,59< n <17,42	Envol Environnement
Nieul sur l'Autise (Vendée)	2020	8	4	1,32< n <1,84	ATLAM
Vairé Mulinière – La Voie Lambert (Vendée)	2019/2020	5	6	7,32< n <16,74	CERA Environnement
Xanton-Chassenon I (Vendée)	2019	3	3	2,89< n <8,87	ATLAM
Nieul sur l'Autise (Vendée)	2019	8	9	2,72< n <4,08	ATLAM
Moulins des champs (Marne)	2016/2017	6	2	1,38< n <2,32	CALIDRIS
La Remise de Reclainville (Eure-et-Loire)	2015	6	9	6,76< n <34,17	AIRELE
La Répara-Auriples (Drome)	2010	2	42	59,68< n <130,49	LPO, Cornut et Vincent
Le Pouzin (Ardèche)	2010	2	6	6,79< n <75,9	LPO, Cornut et Vincent
Bouin (Vendée)	2006	8	23	6,8< n <18	LPO, Dulac
Bouin (Vendée)	2005	8	15	5,7< n <10,8	LPO, Dulac
Bouin (Vendée)	2004	8	22	15,6< n <33,7	LPO, Dulac

Les estimations, menée sur le parc de Lan Vraz, se situent en dessous de la moyenne des données issues des autres études mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Figure 8 – Principales espèces retrouvées sous les éoliennes françaises entre 1997 et 2015, statuts de protection et de conservation (Marx, 2017)



(Source : Gaultier, S.P., Marx, G., & Roux, D., 2019. Éoliennes et biodiversité : synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer. Office national de la chasse et de la faune sauvage/LPO. 120p. https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/lpo_oncfs_2019.pdf)

Si l'on s'intéresse à l'aspect spécifique, les espèces détectées, le faucon crécerelle et le pigeon ramier semblent récurrents dans les suivis de mortalité, contrairement à la mouette tridactyle. En effet, le faucon crécerelle se classe 3^{ème} et le pigeon ramier 9^{ème} au niveau des espèces d'oiseaux les plus impactées par les éoliennes.

4 – CONCLUSION :

Le suivi de la mortalité réalisé en 28 passages sur les mois de janvier, puis d'avril à octobre 2023 sur le parc éolien de Lan Vraz, ont permis la découverte de 3 cadavres d'individus d'oiseaux (un faucon crécerelle, une mouette tridactyle et un pigeon ramier). Pour rappel, les formules plus fiables (Huso / Jones) pour l'estimation de la mortalité démontrent un effet faible, mais réel, des éoliennes sur les oiseaux, avec :

- Formule Erickson :
1,66 individus/éolienne/an soit 4,97 individus d'oiseaux sur le parc/an
- Formule Jones :
3,05 individus/éolienne/an soit 9,15 individus d'oiseaux sur le parc/an
- Formule Huso :
2,69 individus/éolienne/an soit 8,89 individus d'oiseaux sur le parc/an

La période la plus sensible semble être celle de la migration pré-nuptiale (à partir du janvier).

Le parc de Lan Vraz étant très récent (2^{ème} année d'exploitation), il conviendra de poursuivre le suivi de la mortalité dans les prochaines années et de vérifier une prise en compte, par les espèces, des éoliennes dans le territoire et le début d'une certaine adaptabilité de plusieurs espèces survolant le parc éolien.

Concernant le parc de Lan Vraz, en l'absence de mortalité réellement significative de chiroptères, **il est possible de conclure que le bridage mis en place par IEL sur le parc de Lan Vraz est efficace. En effet, l'analyse des données météorologiques en altitude, ont montré que le bridage permet de couvrir 98% ou 99% (en fonction de la période) de l'activité des chiroptères au minimum.**

En conséquence il n'est pas proposé d'adaptation du bridage appliquée.

Conformément à l'arrêté, une 3^{ème} année de suivi sera mise en place, avec le même protocole, pour confirmer cette efficacité.

ANNEXES :

Tableaux de calcul :

Estimation de mortalité pour les Oiseaux :

	Nombre de cadavre pour le cercle de 14 m	Proportion de surface réellement prospectée sur le cercle de 14 m	Nombre de cadavre pour le cercle de 28 m	Proportion de surface réellement prospectée sur le cercle de 28 m	Nombre de cadavre pour le cercle de 42 m	Proportion de surface réellement prospectée sur le cercle de 42 m	Nombre de cadavre pour le cercle de 56 m	Proportion de surface réellement prospectée sur le cercle de 56 m
E1	0	98 %	1	83 %	0	79 %	1	60 %
E2	0	99 %	0	74 %	1	56 %	0	44 %
E3	0	99 %	0	87 %	0	49 %	0	59 %

Nombre de cadavre retrouvé par éolienne		Coefficient correcteur de surface (A)
E1	2	1,44
E2	1	1,79
E3	0	0,00

Efficacité de l'observateur										
Sans végétation										Total
Nombre d'objets trouvés										12
Nombre d'objets posés										14
Végétation herbacée										Total
Nombre d'objets trouvés										6
Nombre d'objets posés										8
Végétation moyenne										Total
Nombre d'objets trouvés										5
Nombre d'objets posés										8

Coefficient d'efficacité	0,77
--------------------------	------

Persistante des cadavres (Pe)

Pe par éolienne						
	Test 1	Pe	Test 2	Pe	Test 3	Pe
Eolienne 1	10	2,5	15	3,8	19	4,8
Eolienne 2	13	3,3	19	4,8	12	3,0
Eolienne 3	4	1,0	13	3,3	8	2,0

Pe moyen par test	
Test 1	2,3
Test 2	3,9
Test 3	3,3

Pe moyen par éolienne	
Eolienne 1	3,7
Eolienne 2	3,7
Eolienne 3	2,1

Pe **3,14**

Par jours												
Jours TEST 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nombre de cadavres « prédatés »	6	6	11	11	11	12	12	12	12	12	12	12
Pourcentage de Persistance	50,0 %	50,0 %	8,3 %	8,3 %	8,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Jours TEST 2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nombre de cadavres « prédatés »	2	2	7	7	7	12	12	12	12	12	12	12
Pourcentage de Persistance	83,3 %	83,3 %	41,7 %	41,7 %	41,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Jours TEST 3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nombre de cadavres « prédatés »	3	3	11	11	11	12	12	12	12	12	12	12
Pourcentage de Persistance	75,0	75,0	8,3	8,3	8,3	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Pourcentage moyen de Persistance	69,4	69,4	19,4	19,4	19,4	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Pourcentage de persistance à J+5	
Eolienne 1	8,3 %
Eolienne 2	33,3 %
Eolienne 3	8,3 %

Pourcentage de persistance à J+10	
Eolienne 1	0,0 %
Eolienne 2	0,0 %
Eolienne 3	0,0 %

Taux de persistance de l'ensemble du parc			
Taux de persistance (P) - Jones		Taux de persistance (P) - Huso	
P (Jones)	0,620	P (Huso)	0,644

Taux de persistance par éolienne			
Taux de persistance (P) - Jones		Taux de persistance (P) - Huso	
Eolienne 1	0,664	Eolienne 1	0,683
Eolienne 2	0,664	Eolienne 2	0,683
Eolienne 3	0,487	Eolienne 3	0,530

Intervalle de l'effectif (i)	Coefficient correcteur
Eolienne 1	1,0
Eolienne 2	1,0
Eolienne 3	1,0

Estimation de la mortalité (méthode Erickson)	Estimation de la mortalité (méthode Jones)	Estimation de la mortalité (méthode Huso)
N (E1)	3,06	N (E1)
N (E2)	1,91	N (E2)
N (E3)	0,00	N (E3)

	Méthode Erickson	Méthode Jones	Méthode Huso
Mortalité du parc par an	4,97	9,15	8,89
Mortalité moyenne par éolienne et par an	1,66	3,05	2,96

ANNEXE 1 : FICHE DE SUIVI DE MORTALITÉ - AVIFAUNE

FICHE DE TERRAIN STANDARDISEE – MORTALITE OISEAUX			
Nom du parc éolien : <i>Parc éolien de Lann Vraz - Kergriet - moëlan</i>			
Point n°	Date :	Heure :	Nom du découvreur :
	07/04/2023	11H30	Benjamin Rabaud
W Localisation : Coordonnées GPS (en WGS 84) + indication sur carte S Latitude : Longitude : Numéro de l'éolienne la plus proche : <i>E8</i> Distance au mât de l'éolienne la plus proche (en m) : <i>50 m</i> Orientation par rapport à l'éolienne la plus proche : <i>SE</i> Couverture végétale au niveau de la découverte (type, hauteur) : <i>rase</i>			
N° de photos :			
Description et identification : Taille de l'oiseau (ailes déployées) : Particularités (couleur, forme quelconque) : Identification (famille, espèce si possible) : <i>Moette tridactyle</i>			
Etat de l'individu : <input type="checkbox"/> Vivant (blessé) <input checked="" type="checkbox"/> Mort <input type="checkbox"/> Fragment			
Etat du cadavre : <input type="checkbox"/> Frais <input checked="" type="checkbox"/> Avancé <input type="checkbox"/> Décomposé <input type="checkbox"/> Sec			
Cause présumée de la mort (collision avec pale, avec tour...) : <i>Collision avec pale</i>			
COMMENTAIRES :			

ANNEXE 1 : FICHE DE SUIVI DE MORTALITÉ - AVIFAUNE

FICHE DE TERRAIN STANDARDISEE – MORTALITE OISEAUX			
Nom du parc éolien : Parc éolien de Lan Vraz - Kergrist - moëlan			
Point n°	Date :	Heure :	Nom du découvreur :
	07/04/2023	18H00	Benjamin Rabaud
W Localisation : Coordonnées GPS (en WGS 84) + indication sur carte			
S Latitude : Longitude : Numéro de l'éolienne la plus proche : E1 Distance au mât de l'éolienne la plus proche (en m) : 50m Orientation par rapport à l'éolienne la plus proche : E Couverture végétale au niveau de la découverte (type, hauteur) : rase			
N° de photos :			
Description et identification : Taille de l'oiseau (ailes déployées) :			
Particularités (couleur, forme quelconque) :			
Identification (famille, espèce si possible) : <i>Faucon crécerelle</i>			
Etat de l'individu : <input type="checkbox"/> Vivant (blessé) <input checked="" type="checkbox"/> Mort <input type="checkbox"/> Fragment			
Etat du cadavre : <input type="checkbox"/> Frais <input checked="" type="checkbox"/> Avancé <input type="checkbox"/> Décomposé <input type="checkbox"/> Sec			
Cause présumée de la mort (collision avec pale, avec tour...) : <i>Collision avec pale</i>			
COMMENTAIRES :			

ANNEXE 1 : FICHE DE SUIVI DE MORTALITÉ - AVIFAUNE

FICHE DE TERRAIN STANDARDISEE – MORTALITE OISEAUX			
Nom du parc éolien : <i>Can Vraz</i>			
Point n°	Date :	Heure :	Nom du découvreur :
	<i>07/07/2023</i>	<i>10h00</i>	
Localisation : Coordonnées GPS (en WGS 84) + indication sur carte Latitude : Longitude : Numéro de l'éolienne la plus proche : <i>E1</i> Distance au mât de l'éolienne la plus proche (en m) : <i>80 m</i> Orientation par rapport à l'éolienne la plus proche : <i>NE</i> Couverture végétale au niveau de la découverte (type, hauteur) : <i>rase</i>			
N° de photos :			
Description et identification : Taille de l'oiseau (ailes déployées) : Particularités (couleur, forme quelconque) : Identification (famille, espèce si possible) : <i>Pigeon ramier</i>			
Etat de l'individu : <input type="checkbox"/> Vivant (blessé) <input checked="" type="checkbox"/> Mort <input checked="" type="checkbox"/> Fragment			
Etat du cadavre : <input type="checkbox"/> Frais <input checked="" type="checkbox"/> Avancé <input type="checkbox"/> Décomposé <input type="checkbox"/> Sec			
Cause présumée de la mort (collision avec pale, avec tour...): <i>Collision</i>			
COMMENTAIRES :			